

Département de la Gironde
Commune de Mérignac

ENQUÊTE PUBLIQUE

N° E23000035/33

Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

2

ENQUÊTE PARCELLAIRE

Partie 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETEp. 3
1.1 Cadre général des enquêtes publiques conjointes de Mérignac Soleilp.3
1.2 Étapes du projet Mérignac Soleilp.3
1.3 Objet de l'enquête parcellairep.4
1.4 Les actions foncières à réaliser par la FABp.4
1.5 Cadre réglementairep.5
1.6 Ensemble des pièces constituant le dossierp.6
2. ORGANISATION DE L'ENQUETEp.6
2.1 Désignation du Commissaire Enquêteurp.6
2.2 Arrêté d'ouverture d'enquêtep.6
2.3 Réunions avec le pétitionnairep.6
2.4 Visite du sitep.7
2.5 Information du public – publicité légalep.7
3. DEROULEMENT DE L'ENQUETE ANALYSES DES OBSERVATIONSp. 9
3.1 Permanencesp.9
3.2 Comptabilisation des observations du public	...p.9
3.3 Clôture de l'enquêtep.9
4. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DU COMMISSAIRE ENQUETEURp. 9
4.1 Analyse des observations du public p.9
4.2 Commentaires du Commissaire Enquêteur p.10
5. DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORTP. 10
6. PROCES-VERBAL DE SYNTHESE ET REPONSE DU PETITIONNAIREp. 11
6.1 Procès verbal de synthèse dressé par le Commissaire Enquêteur p.11
	(document séparé LIVRET 2a)
6.2 Réponse du pétitionnaire au PV de synthèsep. 11
	(document séparé LIVRET 2b)

Partie 2

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

(document séparé)

1. PRESENTATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1.1 Cadre général des enquêtes publiques conjointes de Mérignac Soleil

Suite à la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2019-322 du 24 mai 2019 autorisant son Président à solliciter l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes, Mr le Préfet de la Gironde a demandé la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder aux enquêtes publiques ayant pour objet : Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme du PLUi de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac. Par décision du 17/03/2023, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Mr Marc JAKUBOWSKI en qualité de commissaire enquêteur (**Annexe A**).

Les enquêtes publiques conjointes objets de ce dossier sont réalisées conformément au code de l'environnement, au code de l'urbanisme et au code de l'expropriation. Elles se sont déroulées du mercredi 03 mai 2023 au lundi 05 juin 2023 inclus. Ces enquêtes conjointes font l'objet de 2 rapports distincts à savoir :

1 : ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE AVEC MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME

2 : ENQUÊTE PARCELLAIRE

Le présent rapport traite uniquement de l'enquête parcellaire

1.2 Étapes du projet Mérignac Soleil

En 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux, aujourd'hui Bordeaux Métropole, a lancé l'appel à projet « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ». Cet appel à projet vise à inventer une nouvelle manière de fabriquer la ville, avec comme ambition de proposer une offre de logement durable, économiquement accessible et ouverte sur la nature. Cet appel à projet a également comme objectif d'accompagner le développement raisonné de la ville autour des axes de transports collectifs et de permettre à la population de s'approprier l'espace urbain en tenant compte des identités locales.

Pour mettre en œuvre cette démarche, Bordeaux Métropole a créé la Société Publique Locale « La Fabrique Métropolitaine de la Communauté Urbaine de Bordeaux », devenue La Fabrique de Bordeaux Métropole (La FAB). Elle accompagne Bordeaux Métropole et les communes actionnaires, dont la commune de Mérignac, dans l'animation et la coordination générale de l'ensemble des acteurs mobilisés autour du projet « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements par nature », et dans la réalisation des opérations d'aménagement.

Ainsi, Bordeaux Métropole et La FAB, en sa qualité de concessionnaire, ont initié l'opération d'aménagement intitulée « Mérignac Soleil ».

Le site de Mérignac Soleil est l'un des points d'entrée principal de l'ouest de la métropole, constituant un jalon entre l'aéroport et le centre historique de Bordeaux, en articulation avec l'extension de la ligne A du tramway vers l'aéroport depuis l'arrêt « Quatre Chemins ». Il est recensé parmi l'un des trois pôles commerciaux structurants à l'échelle du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, accueillant jusqu'à 10 millions de visiteurs par an.

Comme le montre la figure 1, le dynamisme économique du site est marqué, mais ce dernier souffre d'un vieillissement de son patrimoine bâti et d'un environnement urbain très fortement minéralisé. L'arrivée du tramway fin avril 2023 en fait un lieu de destination privilégié pour le déploiement d'une offre de logements.



Figure 1 : périmètre de l'opération Mérignac Soleil

Sur près de 69 hectares, l'opération « Mérignac Soleil » a pour objectif de faire émerger une identité urbaine attractive du fait de la renaturation du site tout en développant une offre de nouveaux logements à la fois qualitatifs et économiquement accessibles.

La requalification du site de Mérignac Soleil est structurée en trois objectifs :

- Renaturer le site et offrir une place significative au paysage ;
- Développer une offre de logement diversifiée à proximité des transports en commun ;
- Diversifier l'offre commerciale.

1.3 Objet de l'enquête parcellaire

La présente enquête parcellaire a pour objet de déterminer aussi précisément que possible les biens et emprises foncières nécessaires à la réalisation de la phase 1 du projet de l'opération Mérignac Soleil et d'identifier les propriétaires concernés avec leurs origines hypothécaires de propriété.

Le maître d'ouvrage étant en mesure de déterminer les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération, une première enquête parcellaire, prévue par les articles L.131-1 et suivants et R.131-3 du code de l'expropriation, est menée conjointement à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

1.4 Les actions foncières à réaliser par la FAB

Cette enquête comme le montre la figure 2 ci-dessous, concerne les emprises foncières nécessaires à la réalisation des espaces publics de la phase 1 du projet ainsi que le parc Carpentier et le futur groupe scolaire.

La phase 1 intègre les acquisitions foncières suivantes :

- Régularisations foncières liées à la présence d'ouvrages à caractère public sur des emprises privées,
- Acquisitions mesurées d'emprises foncières pour permettre l'élargissement des voiries afin de réaliser des espaces publics,
- Acquisitions foncières plus importantes pour permettre la réalisation de certains équipements publics majeurs dont un parc et un groupe scolaire.

Le bénéficiaire de la procédure d'expropriation pourra être amené à solliciter l'organisation d'autres enquêtes parcellaires en fonction de l'avancée des travaux de réalisation du projet.

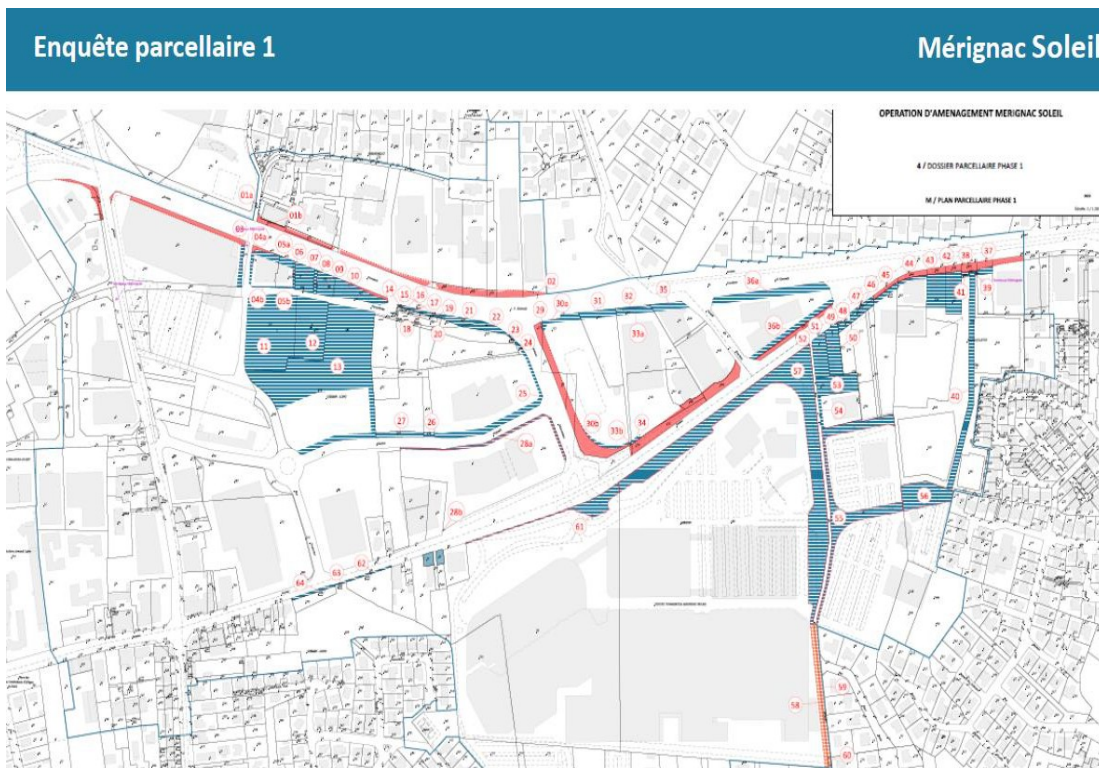


Figure 2 : en bleu : les emprises foncières nécessaires à la réalisation de la phase 1 de l'opération

Les emprises partielles indiquées dans l'état parcellaire ont été calculées en fonction des surfaces cadastrales. La division parcellaire sera régularisée par un géomètre permettant de préciser l'emprise, en vue de la demande de l'arrêté de cessibilité.

1.5 Cadre réglementaire

L'enquête publique est régie par l'article L.110-1 du code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique

L'article R. 131-14 du code de l'expropriation

Les articles L.131-1 et suivants et R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Les articles L.131-6 et R.131-6 et R. 131-7 du code de l'expropriation

L'article L.122-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique relève de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

L'article L.300-1 du code de l'urbanisme est relatif aux opérations d'aménagement.

Le déroulement de la procédure d'enquête publique est régie par les dispositions prévues aux articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement.

Le projet pouvant conduire à des expropriations de biens privés pour cause d'utilité publique, la procédure se traduit à l'issue de l'enquête publique par une déclaration d'utilité publique prononcée par le préfet de la Gironde.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme et l'enquête parcellaire sont régies par un même arrêté préfectoral et font l'objet d'un même avis d'ouverture d'enquête.

5E2300035/33 :Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

L'autorité compétente en charge d'ouvrir et d'organiser ces enquêtes publiques est le Préfet de la Gironde.

1.6 Ensemble des pièces constituant le dossier

Le dossier est constitué de :

1 : L'état parcellaire

Il fait état sous la forme de fiches des caractéristiques cadastrales de chaque parcelle concernée par l'enquête parcellaire ainsi que les emprises soumises à expropriation. Un total de 52 emprises foncières constituent cette enquête parcellaire.

2 : Le plan parcellaire

Un plan au 1/1250ème localise les 52 emprises foncières objet de l'enquête.

2. ORGANISATION DE L'ENQUETE

2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné par décision N° E23000035/33 du 17 mars 2023 Monsieur Marc JAKUBOWSKI en qualité de Commissaire Enquêteur pour les enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

2.2 Arrêté d'ouverture d'enquête publique

L'arrêté d'enquête a été notifié par Monsieur le Préfet de la Gironde en date du 06 avril 2023 (**Annexe B**)

2.3 Réunions avec le pétitionnaire

- Le dossier complet sous format papier et informatique m'a été remis par Mme Cécile SULEK du Service des Procédures Environnementales, Unité DUP Expropriations de la DDTM le vendredi 24 mars 2023 à 15h00. Cette entretien a permis de lister et classer les différentes pièces du dossier constituant les 2 enquêtes publiques.

- Une réunion de présentation du projet de Mérignac Soleil au commissaire enquêteur a été organisée dans les locaux de la FAB, 60-64 rue Joseph Abria à Bordeaux le mercredi 12 avril 2023 à 14h00. Cette réunion a permis la présentation de la totalité de l'équipe de personnes qui contribuent au projet.

Étaient présents :

- Pour la FAB :

- Valérie JAMET, Directrice du service foncier
- Aurélie HERAUT, Directrice du projet
- Stéphanie BIAGGIONI, Chargée de projet en charge des études et travaux sur l'opération Soleil
- Mikaël MENEUR, Responsable du volet foncier de l'opération (négociations, acquisitions, cessions)
- Christelle FERRIERE, Responsable de la procédure de DUP/MECDU/parcellaire

- Pour Bordeaux Métropole :

- Angélique BERNARD, Chef de projet à la Direction de l'Urbanisme, en charge du suivi de l'opération

- Pour la commune de Mérignac :

- Alexandra PARISI, Chargée de mission projets urbains, aménagement et habitats,

6E23000035/33 : Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

Une présentation globale des enquêtes conjointes a permis d'échanger et de comprendre les objectifs attendus par Bordeaux Métropole et la FAB de l'opération Mérignac Soleil.

En marge de cette réunion, les emplacements réglementaires des lieux d'affichage de l'avis d'enquête ont été définis avec Mme Christelle FERRIERE, sur les panneaux d'affichage de la mairie de Mérignac et de Bordeaux Métropole ainsi que sur de nombreux points stratégique du site.

- Un rendez-vous a été fixé le lundi 24 avril 2023 à 15h00 à la mairie de Mérignac en présence de, Mr Thierry TRIJOLET; Premier adjoint à la mairie de Mérignac, Mr Mathieu COMMET Directeur de cabinet de Mr le Maire et Mme Alexandra PARISI ; chargée de mission projets urbains, aménagement et habitat. Mr Alain ANZIANI ; Maire de Mérignac, initialement prévu est excusé. Cette réunion a permis de débattre des atouts du projet ainsi que de l'aspect particulièrement innovant de cette conception de la ville de demain, faisant cohabiter les commerces de grandes et petites enseignes avec l'habitat et les services et équipements où la naturalisation occupe une place prépondérante. Ce concept intègre notamment les changements de comportements de la population en général qui privilégie de plus en plus les modes de déplacement doux et le commerce en ligne ou de proximité. Cette opération apparaît comme étant unique sur le territoire national.

A l'issue de cette réunion, un entretien avec Mme Alexandra PARISI a permis de finaliser l'organisation de l'enquête afin de pouvoir recevoir le public dans des conditions optimales. Les points suivants ont été traités :

- Emplacement du bureau permettant de recevoir le public pendant les permanences
- Inventaire des pièces constituant le dossier d'enquête,
- Points de positionnement de l'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie,
- Siège de l'enquête publique et lieu des permanences : Mairie de Mérignac : 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 Mérignac. Bâtiment B salle B,
- Positionnement de l'ordinateur permettant au public d'accéder au dossier par voie informatisée,
- Les dates de l'enquête: du mercredi 03 mai 2023 au lundi 05 juin 2023 inclus,
- Les dates et horaires des permanences.

2.4 Visite du site

Une visite du site Mérignac Soleil a été organisée le jeudi 27 avril 2023 de 9h30 à 11h30 en présence de Mr Jérôme GOZE, directeur général délégué, Mr Mikaël MENEUR, service foncier, Mme Christelle FERRERE, responsable de la procédure DUP/MECDU/parcellaire, Mme Mira KATRANZHIEVA responsable du projet France 2030 ainsi qu'en cours de visite Mme Stéphanie BIAGGIONI, chargée de projet. Cette visite très approfondie a permis de localiser l'ensemble des acquisitions foncières nécessaire à la réalisation de la phase 1 du projet. Nous avons également procédé au positionnement sur site de la plupart des 9 voisinées et de leurs futurs environnement.

Le 23 mai 2023, j'ai procédé seul à une seconde visite des lieux afin de me rendre compte visuellement des aménagements en cours de réalisation sur certains îlots, de vérifier le positionnement et la destination finale de plusieurs emplacements réservés de voirie et de superstructure et de localiser précisément les emprises foncières faisant l'objet de contributions de la part du public.

2.5 Information du public – publicité légale

Avant l'ouverture de l'enquête parcellaire, conformément aux dispositions de l'article R. 131-6 du code de l'expropriation une notification du dépôt du dossier a été faite par l'expropriant (La FAB), sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires intéressés ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndic. La liste des propriétaires a été établie à l'aide des renseignements délivrés par le service de la publicité foncière, au vu du fichier immobilier ou par tout autres moyens. L'**annexe F** justifie, après vérification par mes soins, l'état d'information des propriétaires concernés par l'enquête parcellaire. L'ensemble des propriétaires concernés ont bien été prévenus par voie réglementaire.

Les propriétaires auxquels notification est faite, sont tenus de fournir par référence à l'article R. 131-7 du code de l'expropriation toutes indications relatives à leur identité et leur qualité ou, à défaut, tous renseignements en leur possession sur le ou les propriétaires actuels ainsi que sur la situation locative du bien.

7E23000035/33 :Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

En cas de domicile inconnu, la notification a été faite en double copie au maire qui en a affichée une en mairie et le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail.

L'avis d'enquête (**Annexe C**) conformément à l'article R 512-39 du Code de l'Environnement a été affiché sur le panneau d'affichage de la mairie de Mérignac, sur le panneau d'affichage de Bordeaux Métropole ainsi que sur 17 emplacements stratégiques en périphérie et à l'intérieur du site de Mérignac Soleil comme le montre la figure 2 ci-dessous. Cet affichage réglementaire est resté présent pendant toute la durée de l'enquête.



Figure 2 : positionnement de l'avis d'enquête publique sur le site

Les insertions réglementaires de l'avis d'enquête publique dans la presse officielle (**Annexe D**) ont été réalisées par la Direction Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) dans 2 journaux:

- Le Sud-Ouest du 14 avril 2023 et du 05 mai 2023
- Les Échos Judiciaires Girondins du 14 avril 2023 et du 05 mai 2023

L'avis d'enquête a également été mise en ligne sur le site de la préfecture.

Le dossier complet en version papier de l'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par Mr le maire est mis à la disposition du public au siège de l'enquête durant toute la durée de celle-ci, du mercredi 03 mai 2023 au lundi 05 juin 2023 inclus soit pendant 34 jours consécutifs afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête parcellaire.

Les observations peuvent également être envoyées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de Mérignac et être annexées au registre d'enquête.

3 DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE ANALYSES DES OBSERVATIONS

3.1 Permanences

Les permanences se sont déroulées conformément aux prescriptions de l'arrêté d'enquête du 06 avril 2023 de Mr le Préfet de la Gironde. Elles sont rappelées ci-après :

- Mercredi 03 mai 2023 de 09h00 à 12h00,
- Jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 17h00,
- Mardi 16 mai 2023 de 09h00 à 12h00,
- Mercredi 24 mai 2023 de 14h00 à 17h00.
- Jeudi 01 juin 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 05 juin 2023 de 14h00 à 17h00

3.2 Comptabilisation des observations du public

Les propriétaires concernés ne se sont que partiellement manifesté au cours des 6 permanences. Seulement 14 contributions ont été enregistrées sur les registres pendant la durée de l'enquête dont 2 courriers reçus en mairie.

9 RPar (Registre Papier)
2 @ (registre numérique)
1 E (email registre numérique)
2 C (Courrier)

A la clôture de l'enquête, 27 personnes ont participé à l'enquête parcellaire. 10 personnes sont venus consulter le dossier au moins une fois sans laisser de contribution.

3.3 Clôture de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sans aucun incident et dans de très bonnes conditions. Au cours de cette enquête, les personnes concernées aussi bien au sein de la DDTM, de Bordeaux Métropole, de la FAB, de la mairie de Mérignac ont toujours été très attentives et très réactives à mes interrogations et demandes d'informations.

A l'expiration de l'Enquête publique le lundi 05 juin 2023 à 17h00, j'ai remis à Mr le Maire de Mérignac le registre d'enquête pour signature signifiant la clôture de l'enquête. Mr le Maire de Mérignac m'a également fait parvenir le certificat d'affichage de fin d'enquête établi le 05 juin 2023 qui figure en **annexe E**.

4. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

4.1 Analyse des observations du public

Les publics participant à l'enquête sont tous opposés à l'expropriation de tout ou partie de leurs parcelles.

Le public est généralement constitué de propriétaires de biens immobiliers ou de gérants de commerces. Une habitation principale est positionnée sur une emprise foncière expropriée en totalité.

L'ensemble des participants se plaignent du manque d'information préalable à l'ouverture de cette enquête parcellaire ainsi qu'au fondement de ce projet face aux incidences qu'il va générer. Ils reprochent à la FAB la méthode de communication qui consiste à informer les locataires des commerces positionnés sur les parcelles expropriées avant les propriétaires. Ils ne sont pas satisfaits des explications apportées par la FAB sur les différents aménagements qu'ils jugent trop partielles, imprécises voir inappropriées.

D'autres sont mécontents car une information préalable aurait pu orienter leurs décisions en terme d'investissement.

Globalement, les participants ne comprennent pas pourquoi ce besoin d'emprises foncières intervient si peu de temps après les expropriations de leurs biens pour le passage du tramway.

Les oppositions exprimées concernent le plus souvent la réduction des places de stationnement au droit de leurs bâtiments qui entraînera une perte d'exploitation. Les publics manifestent leur incompréhension face à ces acquisitions foncières qui dans certains cas nécessitent une démolition totale de leurs biens, dans le seul but de créer des espaces verts.

Bien qu'opposés à l'expropriation, certains propriétaires sont favorables à une négociation en vue d'un reclassement à surface comparable de leurs biens détruits ou partiellement expropriés dans les programmes immobiliers à venir.

D'autres propriétaires proposent de réaliser, sur les parcelles soumises à expropriation, des espaces verts compatibles avec le projet tout en gardant la jouissance totale de leurs biens.

La plupart sont choqués par la brutalité de l'information d'expropriation reçue par courrier recommandé sans information préalable.

Certains publics âgés se présentent très inquiets croyant être expropriés alors qu'ils ne sont pas impactés par cette enquête parcellaire.

4.2 Commentaires du Commissaire Enquêteur

L'ensemble des pièces réglementaires à la procédure d'enquête parcellaire sont présentes dans le dossier.

Le dossier est très facilement lisible. Les parcelles impactées sont numérotées sur le plan parcellaire avec un numéro qui renvoie au dossier parcellaire permettant une localisation rapide des emprises foncières concernées par l'enquête parcellaire.

Le dossier démontre que les emprises foncières objets de cette enquête parcellaire sont en lien avec l'opération et qu'elles sont toutes incluses dans le périmètre du projet.

L'inquiétude de certains publics nécessite de la part de la FAB une attention particulière et mérite une information complémentaire post enquête afin de préciser leurs situations.

Les publics demandant à rencontrer la FAB afin d'entamer des négociations doivent pouvoir être rapidement satisfaits.

5. DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

- A** Décision N° E23000035/33 de la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux, du 17 mars 2023 portant désignation du Commissaire Enquêteur.
- B** Arrêté d'enquête publique notifié par Monsieur le Préfet de la Gironde en date du 06 avril 2023.
- C** Avis d'enquête publique.
- D** Insertions réglementaires de l'avis d'enquête publique dans la presse locale :
 - Les Echos Judiciaires Girondins du 14 avril 2023 et du 05 mai 2023
 - Sud-Ouest du 14 avril 2023 et du 05 mai 2023
- E** Certificat d'affichage de fin d'enquête dressé par la mairie de Mérignac du 05 juin 2023
- F** Notification de dépôt aux propriétaires

6. PROCES-VERBAL DE SYNTHESE ET REPONSE DU PETITIONNAIRE

6.1 Procès verbal de synthèse dressé par le Commissaire Enquêteur

(document séparé LIVRET 2a)

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'Environnement, j'ai remis le 13 juin 2023 à la FAB représenté par Mme Sandrine PETIT, Mme Christelle FERRIERE, Mme Valérie JAMET, Mme Sophie MACQUART et Mr Mikaël MENEUR, le procès-verbal de synthèse qui regroupe l'ensemble des observations. Le pétitionnaire dispose à compter de cette date d'un délai de 15 jours, pour produire ses commentaires éventuels. Le PV de synthèse est joint au rapport.

6.2 Réponse du pétitionnaire au PV de synthèse

(document séparé LIVRET 2b)

Le 28 juin 2023, j'ai reçu par messagerie électronique les réponses du pétitionnaire au procès-verbal de synthèse. Le pétitionnaire a apporté une réponse point par point à chacune des observations telles qu'elles ont été formulées dans le procès-verbal de synthèse. La réponse au PV de synthèse est jointe au rapport.

Fait à Andernos les Bains le 04 juillet 2023

Le Commissaire Enquêteur

Marc JAKUBOWSKI



ANNEXE A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 17/03/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

9 rue Tastet
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

E23000035 / 33

Monsieur Marc JAKUBOWSKI
15 avenue du Maréchal Leclerc
33510 ANDERNOS LES BAINS

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Dossier n° : E23000035 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de "Mérignac Soleil " sur le territoire de la commune de Mérignac

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Certaines informations faisant l'objet d'un enregistrement informatique pour les besoins de l'instruction et du suivi de dossier, un droit d'accès et de rectification des données personnelles peut être exercé auprès du président du tribunal administratif.



ANNEXE B

Arrêté

LA FABRIQUE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Opération d'aménagement de Mérignac Soleil sur la commune de Mérignac

Ouverture des enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole

**Le Préfet de la Gironde
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L.122-1 à L.122-14 et R.122-1 à R.122-27 concernant l'évaluation environnementale des projets, les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 concernant l'organisation des enquêtes publiques portant sur les opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.1 sur le principe de l'expropriation, L.110-1, R.111-1, L.131-1, R.131-1 à R.131-14 sur l'enquête parcellaire, L.122-5 sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme dans le cas de la déclaration d'utilité publique et L.122-1 sur la déclaration de projet ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.103-1 et L.103-2 relatifs à la concertation publique, les articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-14 relatifs à la procédure de mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme avec une opération d'utilité publique ;

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole approuvé le 16 décembre 2016, en cours de révision ;

VU le bilan de la concertation préalable portant sur le projet d'aménagement de Mérignac Soleil qui s'est déroulée du 10 juillet 2015 au 29 décembre 2017, approuvé par le conseil métropolitain de Bordeaux Métropole du 23 mars 2018 (délibération n° 2018-162) ;

VU le bilan de la concertation préalable portant sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui s'est déroulée du 5 mars 2021 au 5 avril 2022, approuvé par le conseil métropolitain de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2021 (délibération n° 2021-434) ;

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État sur la valeur vénale des biens, du 4 décembre 2019 ;

Cité administrative
2 rue Jules Ferry – BP 90
33090 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 24 80 80
www.gironde.gouv.fr

VU le procès verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2022 concernant l'examen conjoint prévu à l'article L.153-54 du Code de l'Urbanisme dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole ;

VU l'avis émis le 3 août 2018 par la MRAE, autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sur la déclaration de projet de l'opération d'aménagement de Mérignac Soleil, et joint au dossier d'enquête ;

VU le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale portant sur la déclaration de projet de l'opération d'aménagement de Mérignac Soleil en date de novembre 2018 et joint au dossier d'enquête ;

VU l'avis mis le 14 décembre 2022 par la MRAE, autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, sur la demande de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole ;

VU le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale portant sur la demande de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole en date du 14 février 2023 et joint au dossier d'enquête ;

VU la déclaration de projet approuvée par le conseil métropolitain de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019 (délibération n° 2019-240) déclarant d'intérêt général l'opération d'aménagement de Mérignac Soleil ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2019-322 du 24 mai 2019 autorisant son président à solliciter l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole concernant l'opération d'aménagement de Mérignac Soleil sur le territoire de la commune de Mérignac;

VU les lettres du 28 juin 2022 et du 17 mars 2023 présentées par le Directeur Général de la Fabrique de Bordeaux Métropole demandant l'ouverture des enquêtes précitées ;

VU les pièces des dossiers soumis aux enquêtes précitées, prévues par les articles R.112-4 et R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, R 123-8 du code de l'environnement et R 104-18 à R 104-20 et R 153-13 du code de l'urbanisme ;

VU la décision n° E23000035/33 du 17 mars 2023 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant le commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à M. Renaud LAHEURTE, Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde ;

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde.

A R R Ê T E

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER – DATES D'ENQUÊTE

L'opération d'aménagement « Mérignac Soleil » a vocation à inscrire le site dans le projet urbain de la ville de Mérignac (ville verte) ainsi que dans les projets métropolitains « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » et « 55 000 hectares pour la nature ». Ce projet a aussi pour ambition de

composé un quartier habité où l'activité commerciale serait confortée. Ainsi, la transformation de ce secteur poursuit les trois objectifs suivants :

- renaturation des sols et réaffirmation d'une dimension paysagère et boisée,
- renforcement de l'attractivité du territoire avec l'arrivée du tramway et la réalisation d'espaces publics permettant de renouveler les usages,
- réalisation de programmes résidentiels mixtes et diversification des activités en termes de commerces et de services.

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Mérignac, du mercredi 3 mai au lundi 5 juin 2023 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs :

- à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération d'aménagement de Mérignac Soleil et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole;

- à une enquête parcellaire en vue de déterminer la liste des parcelles, immeubles ou droits réels immobiliers que La Fabrique de Bordeaux Métropole doit acquérir pour réaliser l'opération.

ARTICLE 2 – CONSULTATION DES DOSSIERS ET DÉPÔT DES OBSERVATIONS

Le dossier d'enquête est composé des pièces suivantes :

- demande de déclaration d'utilité publique, comprenant l'évaluation environnementale portant sur la déclaration de projet de l'opération d'aménagement de Mérignac Soleil,
- demande de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole, comprenant l'évaluation environnementale portant sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme,
- dossier parcellaire

Ces dossiers seront déposés du 3 mai au 5 juin 2023 inclus à la mairie de Mérignac, bâtiment de l'Hôtel de Ville, rez-de-chaussée, bureau O (60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture soit : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Une copie des dossiers de demande de déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme seront également consultables sur le site internet des services de l'État, rubriques « Publications – Publications légales – Enquêtes publiques » à l'adresse www.gironde.gouv.fr ainsi que sur la plateforme Projets Environnement à l'adresse suivante : www.projets-environnement.gouv.fr

Un accès gratuit sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le bâtiment dédié à l'accueil du public devant la cité administrative : DDTM – 2 rue Jules Ferry – 33090 Bordeaux cedex, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Toute personne intéressée pourra également consigner, dans les mêmes conditions, ses observations sur l'utilité publique, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et sur l'emprise du projet sur chacun des registres dédiés, ouverts à cet effet par le maire, et dont les feuillets cotés non mobiles sont paraphés par le commissaire enquêteur, pour l'enquête portant déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et par le maire, pour l'enquête parcellaire.

Des observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Mérignac, au commissaire enquêteur et jointes aux registres d'enquête.

Un registre numérique permettant la consultation des dossiers de demande de déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/amenagement-merignac-soleil>
Les observations sur ces dossiers peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : amenagement-merignac-soleil@mail.registre-numerique.fr

Les informations relatives au projet peuvent être demandées, pendant l'enquête au porteur de projet : contact.enqueteublique@lafab-bm.fr

En application de l'article L 123-11 du code de l'environnement, les dossiers d'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme sont communicables à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

ARTICLE 3 – COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Sur décision du Tribunal administratif de Bordeaux, Monsieur Marc JAKUBOWSKI, Docteur en géochimie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et assurera des permanences pour recevoir le public, aux jours et horaires suivants :

Dates de permanences	Heures de permanences	Lieu de permanences
Mercredi 3 mai 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B – salle B
Jeudi 11 mai 2023	14h00 à 17h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B – salle B
Mardi 16 mai 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B – salle B
Mercredi 24 mai 2023	14h00 à 17h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B – salle B
Jeudi 1 ^{er} juin 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B – salle B
Lundi 5 juin 2023	14h00 à 17h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B – salle B

ARTICLE 4 – PUBLICITÉ DES ENQUÊTES

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Préfet de la Gironde, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir « Sud-Ouest » et « Les Echos Judiciaires Girondins ».

L'avis sera mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr (rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques »).

Cet avis sera en outre publié par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés en usage, par les soins du maire de la commune de Mérignac, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par lui.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé par les soins du maître d'ouvrage à l'affichage de l'avis d'enquête sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des ouvrages projetés et visible sur la voie publique. Cet avis devra être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 concernant l'avis d'enquête prévu à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ARTICLE 5 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera remis ou transmis sans délai, avec le dossier d'enquête, par le maire au Commissaire enquêteur, qui procédera à sa clôture.

Le Commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le porteur de projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, des observations éventuelles.

Le Commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies ainsi que les réponses éventuelles du maître d'ouvrage. Il formulera ses conclusions motivées, sur des documents séparés, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à la demande de déclaration d'utilité publique des travaux et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole.

Dans le délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le Commissaire enquêteur transmettra au Préfet de la Gironde (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales – Cité administrative - Rue Jules Ferry – B.P. 90 33090 BORDEAUX Cedex) :

- le dossier d'enquête déposés en mairie,
- le registre et les pièces annexées,
- les avis de parution dans la presse et les certificats d'affichage,
- le rapport et les conclusions motivées de la commission.

Le Commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions au président du Tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 6 – MISE A DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde et à la mairie de Mérignac, pendant un an. Ils seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde, pendant un an : www.gironde.gouv.fr (rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques »).

Toute personne physique ou morale concernée, peut en demander communication au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde (Services des Procédures Environnementales – Cité administrative boîte 90 – 2 rue Jules Ferry – 33090 Bordeaux Cedex).

ENQUÊTE PARCELLAIRE

ARTICLE 7 – INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

Avant l'ouverture de l'enquête, notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire sera faite par l'expropriant, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires intéressés ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. La liste des propriétaires est établie à l'aide des renseignements délivrés par le service de la publicité foncière, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire qui en fait afficher une en mairie et le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail.

La notification du dépôt est faite notamment en vue de l'application des articles L. 311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

"En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité.

ARTICLE 8 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le maire qui l'adressera, dans les vingt-quatre heures, accompagné du dossier d'enquête parcellaire, au commissaire enquêteur. Celui-ci examinera les observations déposées. Il donnera son avis sur l'emprise des ouvrages et dressera le procès verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le Commissaire enquêteur transmettra ses rapports, procès-verbal et conclusions motivées au Préfet de la Gironde – Service des Procédures Environnementales – Cité administrative boîte 90 – 2 rue Jules Ferry – 33090 Bordeaux Cedex), accompagnés :

- du dossier d'enquête déposé en mairie,
- du registre et des pièces annexées,
- du certificat d'affichage,
- des avis de parution dans la presse,
- des copies des notifications du dépôt du dossier d'enquête parcellaire et des accusés de réception.

CONSULTATION AU TITRE DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE BORDEAUX MÉTROPOLE

ARTICLE 9 – Conformément à l'article R 153-14 du code de l'urbanisme le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête ainsi que le procès verbal de la réunion d'examen conjoint seront soumis pour avis par les soins du Préfet au conseil métropolitain de Bordeaux Métropole. Si celui-ci ne s'est pas prononcé dans un délai de deux mois, il sera réputé avoir donné un avis favorable.

DÉCLARATION DE PROJET

ARTICLE 10 – Au titre des articles L 122-1 du code de l'expropriation et L 126-1 du code de l'environnement le conseil métropolitain de Bordeaux Métropole doit, au terme de l'enquête publique, se prononcer sur l'intérêt général du projet, dans un délai qui ne peut excéder six mois.

DÉCISIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ADOPTÉES

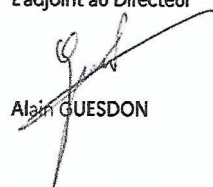
ARTICLE 11 - Après transmission de la déclaration de projet ou à l'expiration du délai imparti à la commune pour se prononcer, l'autorité compétente de l'État décide de la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole et déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet, ou fait part de son refus motivé.

ARTICLE 12 – Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, Monsieur le Maire de la commune de MERIGNAC, Monsieur le commissaire enquêteur seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 06 AVR. 2023

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des
Territoires et de la Mer,
Pour le Directeur,
L'adjoint au Directeur


Alain GUESDON

ANNEXE C

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole

Opération d'aménagement de Mérignac Soleil

La Fabrique de Bordeaux Métropole

Commune de Mérignac

Par arrêté en date du 6 avril 2023, le Préfet de la Gironde, a prescrit les enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole concernant l'opération d'aménagement de Mérignac Soleil, sur le territoire de la commune de Mérignac.

Ces enquêtes se dérouleront du **mercredi 3 mai 2023 au lundi 5 juin 2023 inclus**.

Monsieur Marc JAKUBOWSKI, Docteur en géochimie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole à la mairie de Mérignac, bâtiment de l'Hôtel de Ville, rez-de-chaussée, bureau 0 (60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, ainsi que sur le site internet des services de l'État, rubriques « Publications . Publications légales . Enquêtes publiques » à l'adresse www.gironde.gouv.fr et sur la plateforme Projets Environnement à l'adresse suivante : www.projets-environnement.gouv.fr

Elles pourront consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Mérignac.

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/amenagement-merignac-soleil>

Les observations peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : amenagement-merignac-soleil@mail.registre-numerique.fr

Les informations relatives au projet peuvent être demandées, pendant l'enquête au porteur de projet : contact.enquetepublique@lafab-bm.fr

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Mérignac et assurera des permanences aux jours et horaires suivants :

Dates de permanences	Heures de permanences	Lieu de permanences
Mercredi 3 mai 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B . salle B
Jeudi 11 mai 2023	14h00 à 17h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B . salle B
Mardi 16 mai 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B . salle B
Mercredi 24 mai 2023	14h00 à 17h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B . salle B
Jeudi 1 ^{er} juin 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B . salle B
Lundi 5 juin 2023	14h00 à 17h00	Mairie de Mérignac Bâtiment B . salle B

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Mérignac, pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Notifications du dépôt du dossier d'**enquête parcellaire** à la mairie seront faites aux propriétaires intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

A l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de **30 jours**, le commissaire enquêteur communiquera au Préfet de la Gironde le **procès-verbal de la consultation publique et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés**.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

En exécution des articles L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que :

"LES PERSONNES INTÉRESSÉES AUTRES QUE LE PROPRIÉTAIRE, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DROIT D'EMPHYTHEOSE D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RÉCLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT DANS UN DÉLAI D'UN MOIS A DÉFAUT DE QUOI, ELLES SERONT, EN VERTU DES DISPOSITIONS FINALES DES ARTICLES PRÉCITÉS, DÉCHUES DE TOUS DROITS A L'INDEMNITÉ".

ANNEXE D


PRÉFET DE LA GIRONDE
Département
Gironde

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire
Projet de requalification de l'îlot Saint-Antoine, sur le territoire de la commune de Castelnau-de-Médoc
Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine

Par arrêté en date du 22 mars 2023, le Préfet de la Gironde, a prescrit les enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant le projet de requalification de l'îlot Saint-Antoine, sur le territoire de la commune de Castelnau-de-Médoc.

Ces enquêtes se dérouleront du lundi 24 Avril 2023 au vendredi 12 Mai 2023 inclus.

Monsieur Nicolas SOUCHAUD, Chef de Projet Immobilier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire à la Mairie de Castelnau-de-Médoc - 20 rue du Château - 33480 CASTELNAU DE MEDOC, à l'accueil de la Mairie. (horaires d'ouverture : les lundi de 14h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Castelnau-de-Médoc.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Castelnau-de-Médoc et assurera des permanences aux jours et horaires suivants :

- lundi 24 avril, de 14h00 à 17h00 ;
- mercredi 03 mai, de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 12 mai, de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Castelnau-de-Médoc, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Notifications du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie seront faites aux propriétaires intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.


A l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur communiquera au Préfet de la Gironde le procès-verbal de la consultation publique et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

En exécution des articles L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que :

«LES PERSONNES INTÉRESSÉES AUTRES QUE LE PROPRIÉTAIRE, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DROIT D'EMPHYTEOSE D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RÉCLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT DANS UN DÉLAI D'UN MOIS À DÉFAUT DE QUOI, ELLES SERONT, EN VERTU DES DISPOSITIONS FINALES DES ARTICLES PRÉCITÉS, DÉCHUES DE TOUS DROITS A L'INDEMNITÉ».

L23EJ13253


PRÉFET DE LA GIRONDE
Département
Gironde

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

Cité administrative
2 rue Jules Ferry - BP 90
33 000 Bordeaux Cedex
Tél : 05 47 30 51 51
www.gironde.gouv.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole
Opération d'aménagement de Mérignac Soleil
La Fabrique de Bordeaux Métropole
Commune de Mérignac

Par arrêté en date du 6 avril 2023, le Préfet de la Gironde, a prescrit les enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole concernant l'opération d'aménagement de Mérignac Soleil, sur le territoire de la commune de Mérignac.

Ces enquêtes se dérouleront du mercredi 3 mai 2023 au lundi 5 juin 2023 inclus.

Monsieur Marc JAKUBOWSKI, Docteur en géochimie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole à la mairie de Mérignac, bâtiment de l'Hôtel de Ville, rez-de-chaussée, bureau O (60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat, rubriques «Publications - Publications légales - Enquêtes publiques» à l'adresse www.gironde.gouv.fr et sur la plateforme Projets Environnement à l'adresse suivante : www.projets-environnement.gouv.fr

Elles pourront consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Mérignac.

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/amenagement-merignac-soleil>

Les observations peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : amenagement-merignac-soleil@mail.registre-numerique.fr

Les informations relatives au projet peuvent être demandées, pendant l'enquête au porteur de projet : contact.enquetepublique@lafab-bm.fr

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Mérignac et assurera des permanences aux jours et horaires suivants :

Dates de permanences Heures de permanences Lieu de permanences

Mercredi 3 mai 2023 9h00 à 12h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Jeudi 11 mai 2023 14h00 à 17h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Mardi 16 mai 2023 9h00 à 12h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Mercredi 24 mai 2023 14h00 à 17h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Jeudi 1^{er} juin 2023 9h00 à 12h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Lundi 5 juin 2023 14h00 à 17h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Mérignac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Notifications du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie seront faites aux propriétaires intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

A l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur communiquera au Préfet de la Gironde le procès-verbal de la consultation publique et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

En exécution des articles L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que :

«LES PERSONNES INTÉRESSÉES AUTRES QUE LE PROPRIÉTAIRE, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DROIT D'EMPHYTEOSE D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RÉCLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT DANS UN DÉLAI D'UN MOIS À DÉFAUT DE QUOI, ELLES SERONT, EN VERTU DES DISPOSITIONS FINALES DES ARTICLES PRÉCITÉS, DÉCHUES DE TOUS DROITS A L'INDEMNITÉ».

L23EJ16137

**POUR RECEVOIR LE SERVICE
REGULIER DE NOTRE JOURNAL**

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

Vendredi 14 avril 2023 **SUD OUEST**



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole Opération d'aménagement de Mérignac Soleil La Fabrique de Bordeaux Métropole Commune de Mérignac

Par arrêté en date du 6 avril 2023, le préfet de la Gironde, a prescrit les enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole concernant l'opération d'aménagement de Mérignac Soleil, sur le territoire de la commune de Mérignac.

Ces enquêtes se dérouleront du mercredi 3 mai 2023 au lundi 5 juin 2023 inclus.

M. Marc JAKUBOWSKI, Docteur en géochimie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole à la mairie de Mérignac, bâtiment de l'hôtel de ville, rez-de-chaussée, bureau 0 (60, avenue du Maréchal-de-Latre-de-Tassigny), du lundi au vendredi de 8h30 à 17 heures, ainsi que sur le site Internet des services de l'État, rubriques « Publications - Publications légales - Enquêtes publiques » à l'adresse www.gironde.gouv.fr et sur la plateforme Projets Environnement à l'adresse suivante :

www.projets-environnement.gouv.fr

Elles pourront consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Mérignac.

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/amenagement-merignac-soleil>

Les observations peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : amenagement-merignac-soleil@mail.registre-numerique.fr

Les informations relatives au projet peuvent être demandées, pendant l'enquête au porteur de projet : contact.enquetepublique@lafab-bm.fr

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Mérignac et assurera des permanences aux jours et horaires suivants.

Dates	Heures	Lieu
Mercredi 3 mai 2023	9h à 12 heures	Mairie de Mérignac, bât. B - salle B
Jeudi 11 mai 2023	14 h à 17 heures	Mairie de Mérignac, bât. B - salle B
Mardi 16 mai 2023	9 h à 12 heures	Mairie de Mérignac, bât. B - salle B
Mercredi 24 mai 2023	14 h à 17 heures	Mairie de Mérignac, bât. B - salle B
Jeudi 1 ^{er} juin 2023	9 h à 12 heures	Mairie de Mérignac, bât. B - salle B
Lundi 5 juin 2023	14 h à 17 heures	Mairie de Mérignac, bât. B - salle B

Le rapport et les conclusions établis par le commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex) et à la mairie de Mérignac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Notifications du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie seront faites aux propriétaires intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception. À l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur communiquera au préfet de la Gironde le procès-verbal de la consultation publique et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

En exécution des articles L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que :

« Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont droit d'emphytéose d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi, elles seront, en vertu des dispositions finales des articles précités, déchues de tous droits à l'indemnité. »

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée inf. à 90 000 €



Région Nouvelle-Aquitaine



Scanned with CamScanner



Maître Nicolas DROUAULT
86 cours des Girondins - 33500 LIBOURNE
TEL : 05.57.74.42.43
conseil@drouault-avocat.com

VENTE AUX ENCHERES

au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
AU PALAIS DE JUSTICE 22, rue Thiers

MAISON D'HABITATION

385 Allée de Bolsveill 33620 LARUSCADE (33620)

MISE A PRIX 1.000 €

LE 16 JUIN 2023 À 14 HEURES

Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès du greffe du juge de l'exécution - service des ventes - du Tribunal judiciaire de LIBOURNE et au cabinet de l'Avocat poursuivant la vente.

VISITE SUR PLACE :

15/05/2023 de 09h00 à 11h00

22/05/2023 de 09h00 à 11h00

Référence Greffe : 22/00025

L23EJ18589

SCP AVOCAGIR
22 rue Elisée Reclus 33000 BORDEAUX
TEL : 05.56.44.68.86 - FAX : 05.56.44.68.79
Courriel : contact@avocagir.com

VENTE AUX ENCHERES SUR LICITATION

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30 RUE DES FRERES BONIE

MAISON DE PLAIN-PIED

8 Place Léo Lagrange 33150 CENON
Immeuble cadastré Section AI n°95 (5a 37ca)

MISE A PRIX : 130 000 €

LE JEUDI 22 JUIN 2023 À 15 HEURES

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant. Rens. Tél. au 05.56.44.68.86.

VISITES : Le 08.06.2023 de 10h à 12h et le 13.06.2023 de 14h à 16h.

RG : 23/35

L23EJ19129

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

Cité administrative
2 rue Jules Ferry - BP 90
33 000 Bordeaux Cedex
Tél : 05 47 30 51 51
www.gironde.gouv.fr

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole Opération d'aménagement de Mérignac Soleil La Fabrique de Bordeaux Métropole Commune de Mérignac

Par arrêté en date du 6 avril 2023, le Préfet de la Gironde, a prescrit les enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole concernant l'opération d'aménagement de Mérignac Soleil, sur le territoire de la commune de Mérignac.

Ces enquêtes se déroulent du mercredi 3 mai 2023 au lundi 5 juin 2023 inclus.

Monsieur Marc JAKUBOWSKI, Docteur en géochimie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées peuvent pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole à la mairie de Mérignac, bâtiment de l'Hôtel de Ville, rez-de-chaussée, bureau O (60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat, rubriques « Publications - Publications légales - Enquêtes publiques » à l'adresse www.gironde.gouv.fr et sur la plateforme Projets Environnement à l'adresse suivante : www.projets-environnement.gouv.fr

Elles peuvent consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête.

Ces observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Mérignac.

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/amenagement-merignac-soleil>

Les observations peuvent être déposées par voie numérique à l'adresse mail suivante : amenagement-merignac-soleil@mail.registre-numerique.fr

Les informations relatives au projet peuvent être demandées, pendant l'enquête au porteur de projet : contact.enquetepublique@lafab-bm.fr

En outre, le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, à la mairie de Mérignac et assure des permanences aux jours et horaires suivants :

Dates de permanences Heures de permanences Lieu de permanences

Jeu 11 mai 2023 14h00 à 17h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Mardi 16 mai 2023 9h00 à 12h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Mercredi 24 mai 2023 14h00 à 17h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Jeu 1^{er} juin 2023 9h00 à 12h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Lun 5 juin 2023 14h00 à 17h00 Mairie de Mérignac Bâtiment B - salle B

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33000 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Mérignac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Notifications du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie seront faites aux propriétaires intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

A l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur communiquera au Préfet de la Gironde le procès-verbal de la consultation publique et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

En exécution des articles L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que :

« LES PERSONNES INTÉRESSÉES AUTRES QUE LE PROPRIÉTAIRE, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DROIT D'EMPHYTEOSE D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RÉCLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAÎTRE À L'EXPROPRIANT DANS UN DÉLAI D'UN MOIS À DÉFAUT DE QUOI, ELLES SERONT, EN VERTU DES DISPOSITIONS FINALES DES ARTICLES PRÉCITÉS, DÉCHUES DE TOUS DROITS À L'INDEMNITÉ. »

L23EJ16145

ANNEXE E

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d’utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole

Je soussigné Alain ANZIANI, Maire de Mérignac, certifie que l’avis d’enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d’utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole portant sur le projet d’aménagement de Mérignac Soleil à Mérignac, porté par la Fabrique de Bordeaux Métropole, a été affiché en mairie, à l’emplacement réservé à cet effet, à compter du 12 avril 2023 et jusqu’au 5 juin 2023 inclus, date de fin des enquêtes publiques conjointes.

Fait à Mérignac le 5 juin 2023.



ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

HÔTEL DE VILLE

60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - 33705 Mérignac Cedex
Téléphone : 05 56 55 66 00 - Fax : 05 56 55 66 02
merignac.com

ANNEXE F

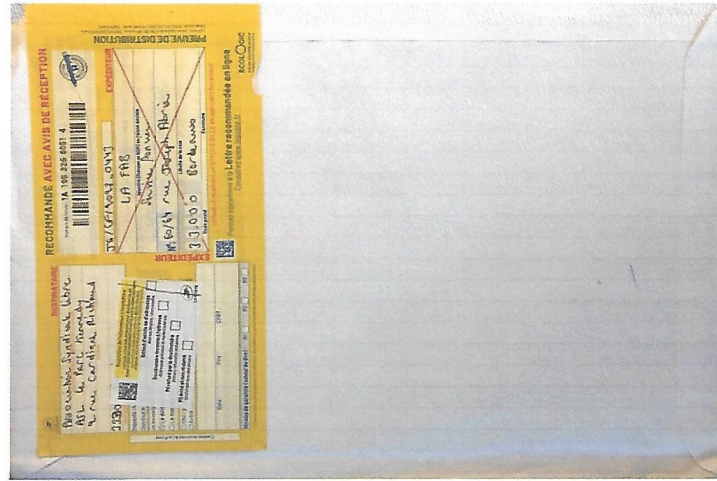
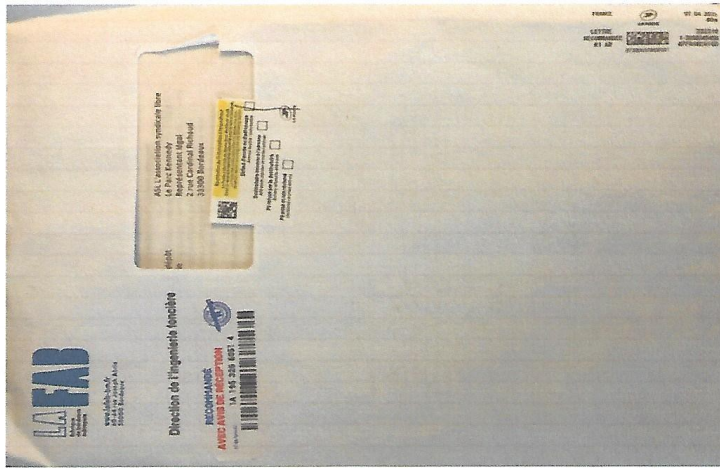
NOTIFICATION DE DEPOT AUX PROPRIETAIRES

N° parcelle	Nom propriétaire	Réf courrier	Réf LRAR	AR	Commentaires	Signif huissier	Affichage mairie
01	ASL L'association syndicale libre Le Parc Kennedy	0443	1A 195 326 6051 4	non	retour pli pour défaut d'accès ou d'adressage	oui mais recherches infructueuses	oui
01	PF GRAND PARIS	0444	1A 195 326 6049 1	oui			
01	PERIAL ASSET MANAGEMENT	0470	1A 195 326 6050 7	oui			
02-03	SCI MERIKEN	0445	1A 195 326 6052 1	oui			
04	NOËL Yvette	0433	1A 199 720 7400 1	non	retour pli pour destinataire inconnu à l'adresse		oui
04	NOËL Max	0434	1A 195 326 6053 8	oui			
04	NOËL Patric	0435	RK 79 266 106 3 FR	non	retour pli car adresse incorrecte ou incomplète		oui
05	NOËL Max	0436	1A 195 326 6055 2	oui			
06	SCI 2CS	0446	1A 195 326 6056 9	oui			
06	NOËL Max	0437	1A 195 326 6061 3	oui			
07-08	SCI 2CS	0447	1A 195 326 6054 5	oui			
09 à 16	AVENUE KENNEDY	0448	1A 199 720 7379 0	oui			
09 à 16	PROMOTION PICHET	0471	1A 195 326 6057 6	oui			
17	NOVAPIERRE 1	0449	1A 199 720 7380 6	oui			
17	PAREF GESTION	0472	1A 195 326 6067 5	oui			
18	Société BILLON RST	0473	1A 199 720 7398 1	non	retour pli pour destinataire inconnu à l'adresse	suite à l'absence de bureau à l'adresse indiquée à Mérignac, décision de faire signifier l'établissement principal mentionné au kbis à Neuilly S/Seine : sans succès / PV de recherches infructueuses	oui
18	Société BILLON RST	0473					
19-20-21	PLENO SOL	0450	1A 195 326 6009 5	oui			
19-20-21	NODI	0474	1A 195 326 6000 2	oui			
N° parcelle	Nom propriétaire	Réf courrier	Réf LRAR	AR	Commentaires	Signif huissier	Affichage mairie
22-23-24	TAPIS SAINT MACLOU	0451	1A 195 326 6058 3	oui			

N° parcellaire	Nom propriétaire	Ref courrier	Ref LRAR	AR	Commentaires	Signif huisier	Affichage mairie
25	SCI POUCHON	0452	1A 195 326 6059 0	oui			
26	SCI SHAJAR	0453	1A 195 326 6010 1	oui			
27 à 30-35-à 39-45-46	SAS Mérignac Oasis Urbaine	0454	1A 199 720 7381 3	oui			
27 à 30-35-à 39-45-46	SOGEPROM SERVICES	0475	1A 199 720 7382 0	oui			
27 à 30-35-à 39-45-46	SOCIETE GENERALE Promotion et de Financement Immobiliers	0483	1A 199 720 7383 7	non	suivi poste indique remis	oui	
27 à 30-35-à 39-45-46	AQPRIM	0476	1A 195 326 6070 5	oui			
31	IEING Kanika	0438	1A 195 326 6062 0	oui			
31	IEING Delphine	0439	1A 195 326 6063 7	oui			
32	Société civile ONYX	0455	1A 195 326 6011 8	oui			
33-34	SCI SMJ	0456	1A 195 326 6012 5	oui			
40	SCI KIM-HAK	0457	1A 195 326 6013 2		retour pli avisé et non réclamé	oui	
41	Société civile LES EYQUEMS	0458	1A 195 326 6014 9	oui			
42	LATAPPY Katherine	0440	1A 195 326 6064 4	oui			
42	COUSTAUT Eugénie	0441	1A 195 326 6065 1	oui			
42	BENTEJAC Clément	0442	1A 195 326 6066 8	oui			
43	SCI MERIGNAC 33 98	0459	1A 195 326 6015 6	oui			
43	SIBAR	0477	1A 195 326 6001 9	oui			
44	CLAIRSIENNE	0460	1A 195 326 6016 3	oui			
47-48	KLECAR France SNC	0461	1A 199 720 7384 4	oui			
47-48	IMMOFI SOLEIL	0827			NOUVEAU PROPRIETAIRE à la place de KLECAR	oui	
47-48	KLEPIERRE	0478	1A 195 326 6002 6	oui			
47-48	CARREFOUR HYPERMARCHES	0462	1A 195 326 6022 4	oui			
49	CARREFOUR HYPERMARCHES	0463	1A 195 326 6023 1	oui			
50-51	ASL L'association syndicale libre du Chemin de Mirepin	0464	1A 195 326 6019 4	oui	malgré la bonne réception de l'AR, compte tenu du doute sur la capacité juridique de l'ASL à agir, décision de notifier aussi en mairie		oui

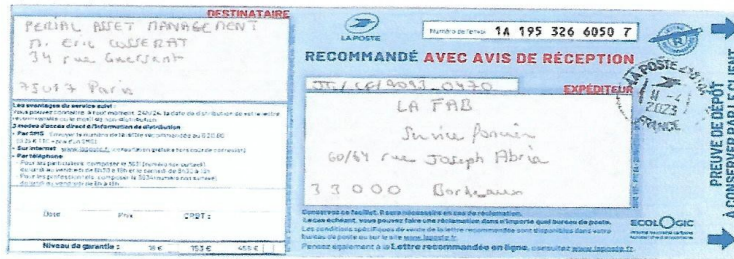
N° parcelle	Nom propriétaire	Réf courrier	Réf LRAR	AR	Commentaires	Signif huissier	Affichage mairie
52	ACCES PIERRE	0465	1A 199 720 7385 1		suivi poste indique remis	oui mais n'ayant pas trouvé la société à l'adresse indiquée, décision de signifier au gérant	
52	BNP PARIBAS Real Estate Investment Management France	0479	1A 195 326 6003 3	oui			
52	CARDIMMO	0466	1A 199 720 7387 5	oui			
52	CARDIF ASSURANCE VIE	0480	1A 195 326 6004 0	oui			
52	GENPIERRE 1	0467	1A 199 720 7388 2	oui			
52	AMUNDI IMMOBILIER	0481	1A 195 326 6005 7	oui			
52	GENPIERRE 3	0468	1A 199 720 7389 9	oui			
52	GESTINVIM	0482	1A 195 326 6006 4	non	retour pli pour défaut d'accès ou d'adressage / société dissoute		oui
52	CARREFOUR HYPERMARCHES	0469	1A 195 326 6024 8	oui			

Suivi AR
01_ASJ Parc Kennedy

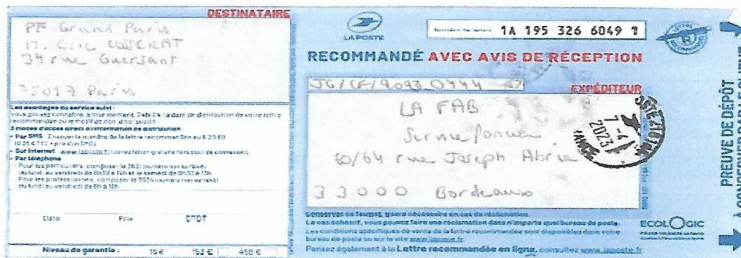


35E2300035/33 :Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

01_Perial Asset Management



01_PF Grand Paris



04_NOEL_Max

DESTINATAIRE

M. NOEL Max
8 rue de Pygandreau
33000 Mérignac

LA POSTE Numéro de suivi 1A 195 326 6053 B

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

J41619097-0494 **EXPÉDITEUR**

LA FAB
Suzanne Jamin
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

PRELÈVE DE DÉPÔT A CONSERVER PAR LE CLIENT

ECOL'OCIC

Niveau de garantie: 10 € | 103 € | 428 €

Provenance de:

~~M. NOEL Max
8 rue de Pygandreau
33000 Mérignac~~

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 195 326 6053 B

J41619097-0494 **Retour à:** **FRAB**

LA FAB
Suzanne Jamin
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

REÇU LE 14 AVR. 2023

02-03_SCI_MERIKEN

DESTINATAIRE

S. MERIKEN
Mme CHARLOT Myriam
15 Allée James Watt
33000 Mérignac

LA POSTE Numéro de suivi 1A 195 326 6052 1

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

J41619097-0495 **EXPÉDITEUR**

LA FAB
Suzanne Jamin
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

PRELÈVE DE DÉPÔT A CONSERVER PAR LE CLIENT

ECOL'OCIC

Niveau de garantie: 10 € | 103 € | 428 €

Provenance de:

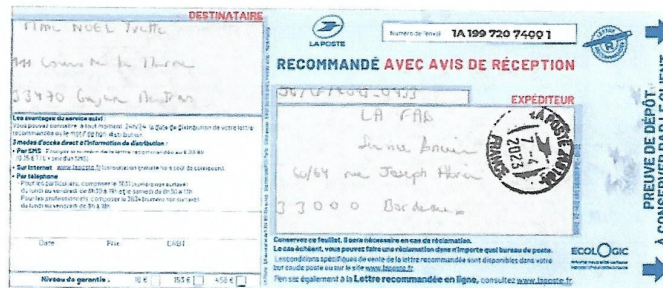
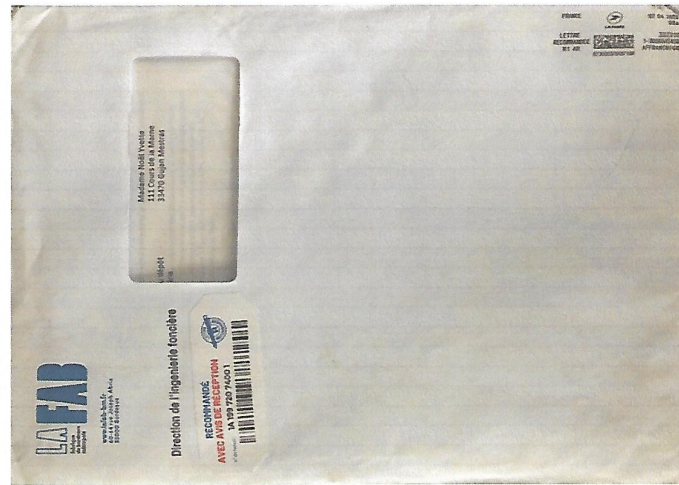
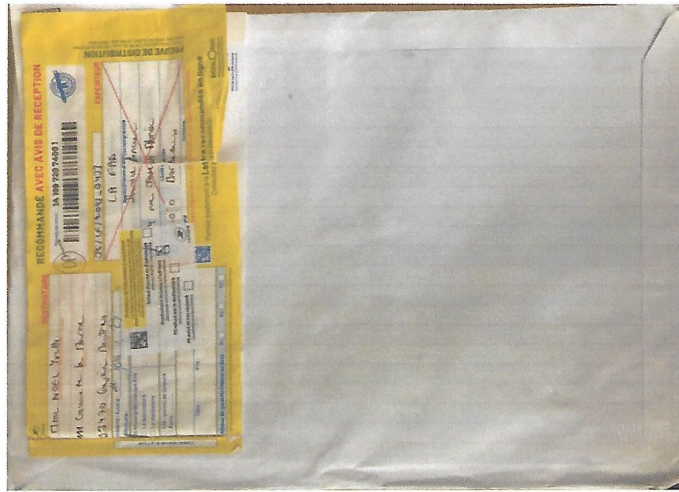
~~S. MERIKEN
Mme CHARLOT Myriam
15 Allée James Watt
33000 Mérignac~~

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 195 326 6052 1

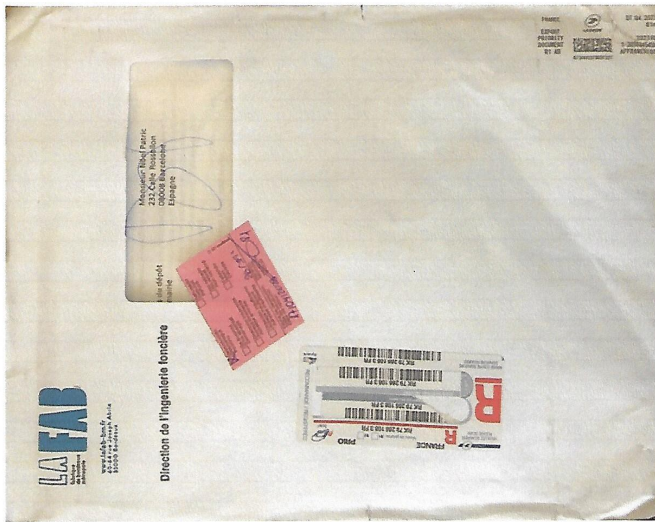
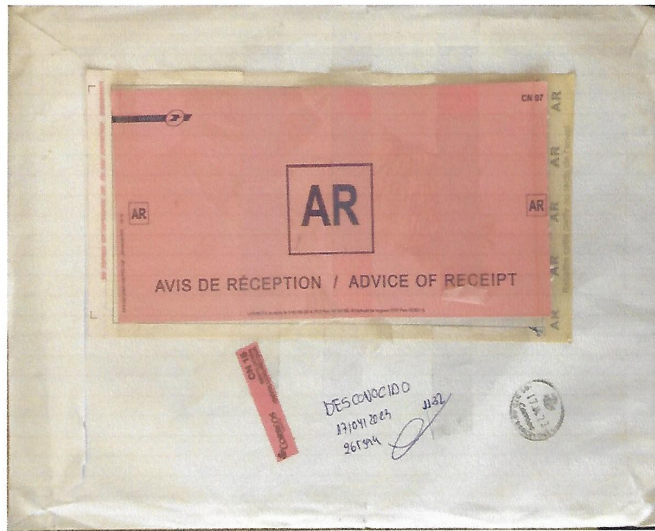
J41619097-0495 **Retour à:** **FRAB**

LA FAB
Suzanne Jamin
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

04_NOEL Yvette



38E23000035/33 :Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.



04_NOEL Patric

39E2300035/33 :Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

05_NOEL Max

DESTINATAIRE

M. NOEL Max
8 rue de Payandreau
33700 Mérignac

LAPOSTE Numéro de suivi: 1A 195 326 6055 2

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

JC/16/2023-0436 **EXPÉDITEUR**

LA FAD
Service Janvier
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

Conservez ce bulletin, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En possession de

~~M. NOEL Max
8 rue de Payandreau
33700 Mérignac~~

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
AR 1A 195 326 6055 2

JC/16/2023-0436 **Renvoyer à** **FRAB**

LA FAD
Service Janvier
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

REÇU LE
14 AVR. 2023

06_SCI 2CS

DESTINATAIRE

SCI ECS
M. JOURDAINELLE X...
130 rue Achard Zone d'Activité
Achard Bordeaux U
33000 Bordeaux

LA POSTE Numéro de suivi 1A 195 326 6056 9

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

JG/CF/4043-0946 **EXPÉDITEUR**

LA FAB
Suzanne Pannier
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

ECOLOGIC

Niveau de garantie: 16 € 101 € 450 €

En provenance de :

~~SCI ECS
M. JOURDAINELLE X...
130 rue Achard Zone d'Activité
Achard Bordeaux U
33000 Bordeaux~~

Présente / Avale le: **13/04/23**

Distributeur: **GROUPE CYBERTEK**

Le destinataire
 Le mandataire
 CDD / permis de conduire
 Autre

100 Rue Achard, Bât. U
33000 Bordeaux - France
N° 114 113 400 12 900

RECOMMANDÉ - AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE Numéro de suivi AR 1A 195 326 6056 9

JG/CF/4043-0946 **Renvoyé à FRAB**

LA FAB
Suzanne Pannier
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

REÇU LE
13 AVR. 2023

06_NOEL MBX

DESTINATAIRE

M. NOEL Max
8 rue de Périgord
33000 Périgueux

LA POSTE Numéro de suivi 1A 195 326 6061 3

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

JG/CF/4043-0947 **EXPÉDITEUR**

LA FAB
Suzanne Pannier
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

ECOLOGIC

Niveau de garantie: 16 € 101 € 450 €

En provenance de :

~~M. NOEL Max
8 rue de Périgord
33000 Périgueux~~

Présente / Avale le: **13/04/23**

Distributeur: **13/04/23**

Le destinataire
 Le mandataire
 CDD / permis de conduire
 Autre

RECOMMANDÉ - AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE Numéro de suivi AR 1A 195 326 6061 3

JG/CF/4043-0947 **Renvoyé à FRAB**

LA FAB
Suzanne Pannier
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

REÇU LE
14 AVR. 2023

DESTINATAIRE

SCI ECS
17, SOUVERAINDILLE Xavier
130 rue Achard Zone d'Activ
Achard Bâtiment U
33000 Bordeaux

LA POSTE Numéro de lettre: 1A 195 326 6054 5

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

SC/16/2023-0447

EXPÉDITEUR

LA FAB
Suzanne Lonnie
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

Les avantages du service avis de réception
Vous pouvez connaître à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-délivrance.

Mode d'accès direct à l'information en distribution
- Par SMS. Suivez le numéro de la lettre recommandée au 020 80 0 35 470 (hors frais SMS).
- Sur internet: www.laposte.fr en utilisant votre numéro de référence.

Particularités
- Pour les particuliers: commander 3000 lettres maximum au tarif de vente de 0,033 € HT et le service de 0,033 € HT.
- Pour les professionnels: commander au moins 1000 lettres maximum au tarif de vente de 0,033 € HT.

Conservés en feuille, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions applicables de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECCL Oic

Niveau de garantie: 12 € 153 € 458 €

La provenance de:

~~SCI ECS
17, SOUVERAINDILLE Xavier
130 rue Achard Zone d'Activ
Achard Bâtiment U
33000 Bordeaux~~

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 195 326 6054 5

SC/16/2023-0447

LA FAB
Suzanne Lonnie
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

REÇUE
13 AVR. 2023

GRUPE CYBERTEK
130 Rue Achard Bât U
33000 Bordeaux - France
SIR 1408 772 600 020 22
CNI / permis de conduire N° 1417774 772 960

07-08_SCI 2CS

09 à 16_ Promotion Pichet

DESTINATAIRE

PROMOTION PICHET
M. Benoît PICHET
90-94 Avenue de Lanteranne
33600 Pessac

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
Nombre de suivi 1A 195 326 6057 6

EXPÉDITEUR
LA FAB
Suzanne Pannier
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conservation de l'original, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC

Niveau de garantie : 35 € 105 € 400 €

Recommandé de :

~~PROMOTION PICHET
M. Benoît PICHET
90-94 Avenue de Lanteranne
33600 Pessac~~

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
LA POSTE
Nombre de suivi AR 1A 195 326 6057 6

EXPÉDITEUR
LA FAB
Suzanne Pannier
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

REÇU LE
13 AVR. 2023

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre

GROUPE PICHET
12 AVR. 2023
SERVICE COURRIER

09 à 16_ Avenue Kennedy

DESTINATAIRE

AVENUE KENNEDY
Mairie Canton E local
90-94 Avenue de Lanteranne
33600 Pessac

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
Nombre de suivi 1A 199 720 7379 0

EXPÉDITEUR
LA FAB
Suzanne Pannier
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conservation de l'original, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC

Niveau de garantie : 16 € 103 € 400 €

Recommandé de :

~~AVENUE KENNEDY
Mairie Canton E local
90-94 Avenue de Lanteranne
33600 Pessac~~

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
LA POSTE
Nombre de suivi AR 1A 199 720 7379 0

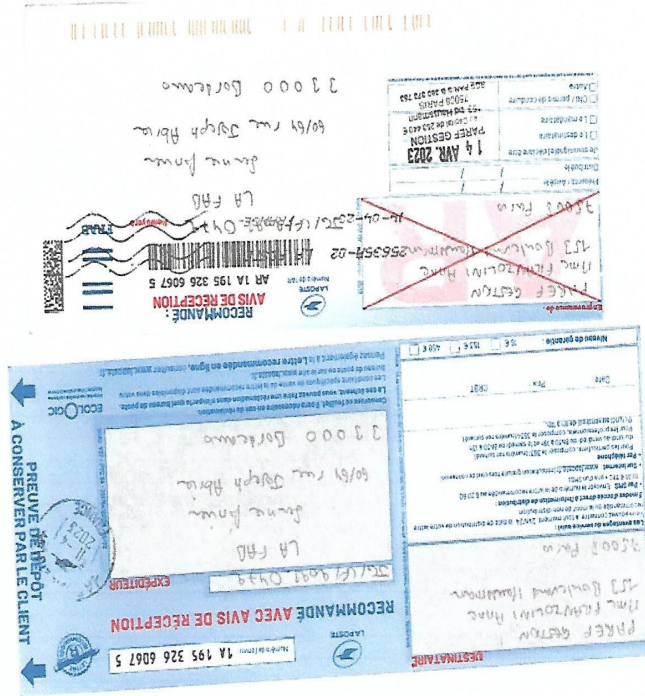
EXPÉDITEUR
LA FAB
Suzanne Pannier
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

REÇU LE
13 AVR. 2023

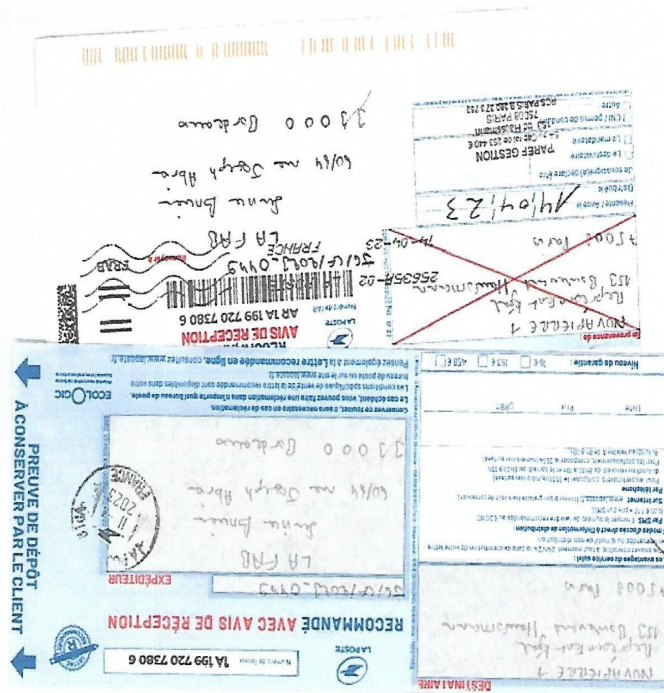
Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre

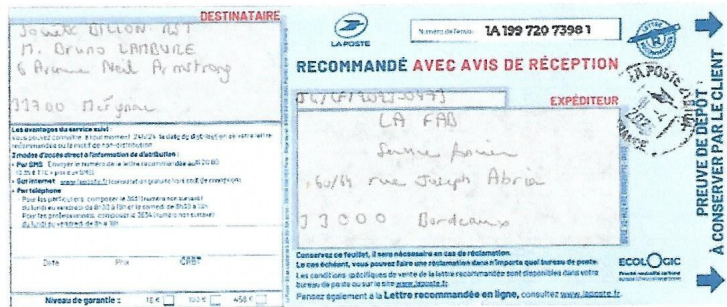
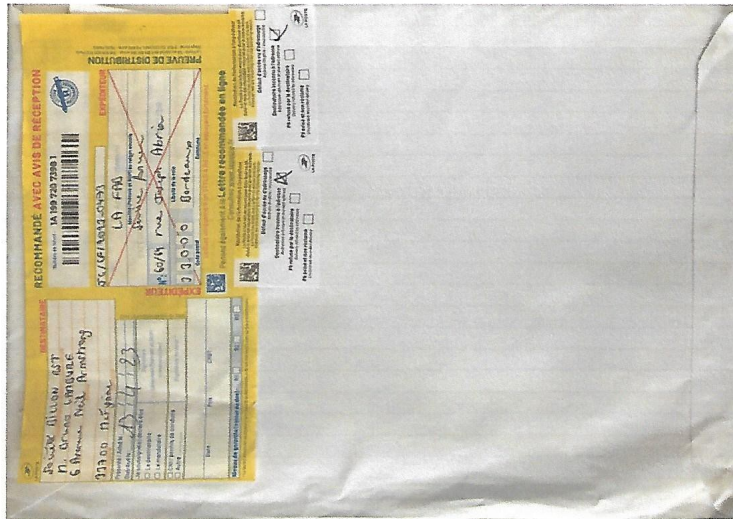
GROUPE PICHET
12 AVR. 2023
SERVICE COURRIER

17_Paref Gestion



17_Novapierre 1





18_Billon RST

45E2300035/33 :Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

19-20-21_Nodi

DESTINATAIRE

NOD1
M. Etienne DUPUY
10 - 245 rue Jean Jaurès
33650 Villeneuve d'Azay

LA POSTE
N° de service 1A 195 326 6000 2

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

54/CF/2023-0934
LA FAB
Suzanne Jannin
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

EXPÉDITEUR
23

PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

Le service de service client
Vous pouvez contacter le service client au 116 370 (hors frais de communication) ou sur le site www.laposte.fr

Les conditions applicables de service de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr

Remarque également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr

Niveau de garantie : 10 € 15 € 45 €

En provenance de

~~NOD1
M. Etienne Dupuy
10 - 245 rue Jean Jaurès
33650 Villeneuve d'Azay~~

LA POSTE
**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
N° de service AR 1A 195 326 6000 2

54/CF/2023-0934
LA FAB
Suzanne Jannin
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

7L0039 / 23

FRAB

RETOUR À L'ÉMETTEUR
N° de service 1A 195 326 6000 5

PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

19-20-21_Pleno Sol

7L0039 / 23

33000 Bordeaux
60/64 rue Joseph Abria
Suzanne Jannin
LA FAB

RETOUR À L'ÉMETTEUR
N° de service 1A 195 326 6000 5

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
N° de service AR 1A 195 326 6000 2

54/CF/2023-0934
LA FAB

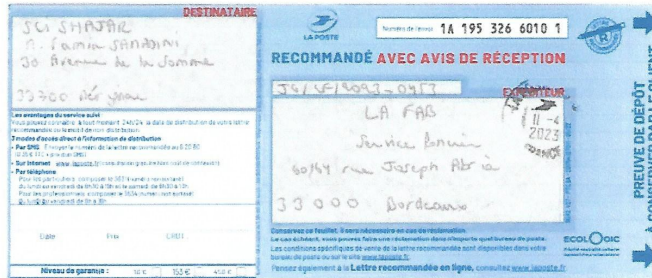
PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

DESTINATAIRE
M. Etienne DUPUY
10 - 245 rue Jean Jaurès
33650 Villeneuve d'Azay

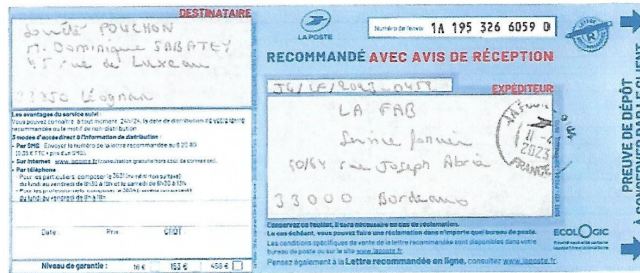
EXPÉDITEUR
23

PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

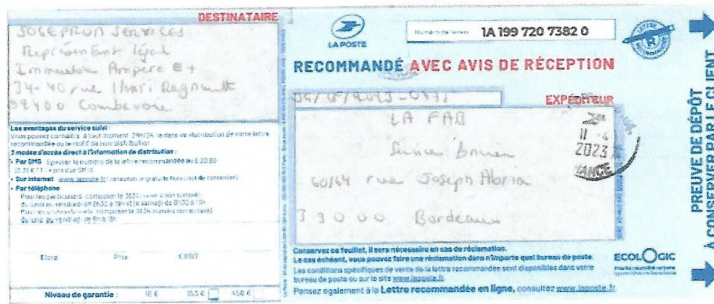
26_Shajar



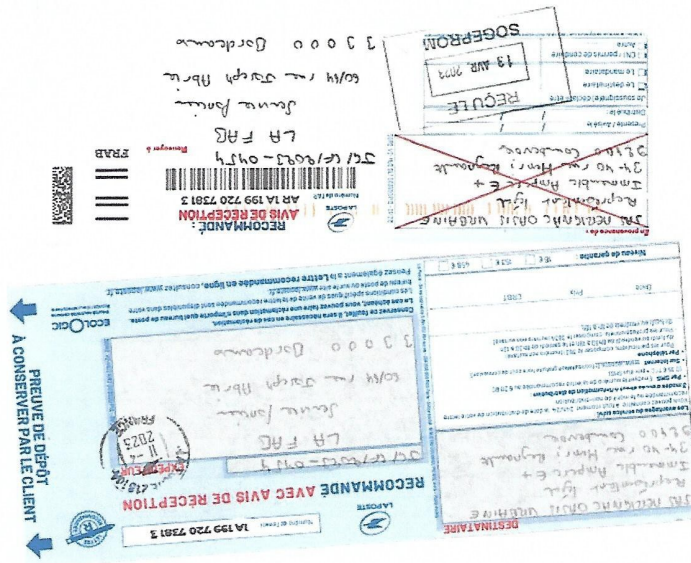
25_Pouchon



27 à 30-35 à 39-45-46_Sogeprom Services



27 à 30-35 à 39-45-46_Mérignac Oasis Urbaine



27 à 30-35 à 39-45-46_Aqprim

27 à 30-35 à 39-45-46_Société Générale Promotion et de Financement immobiliers

DESTINATAIRE
 Aqprim
 11 Olivier DALTOIS
 11-13 rue de Bordeaux
 33000 Bordeaux

LA POSTE Numéro de suivi: 1A 195 326 6070 5

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR
 LA FAB
 Jeanne Arnaud
 60/4 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

Conservation de l'original. Il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

PREUVE DE DÉPÔT
 A CONSERVER PAR LE CLIENT

Recommandé de

~~Aqprim
 11 Olivier DALTOIS
 11-13 rue de Bordeaux
 33000 Bordeaux~~

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 AN 1A 195 326 6070 5

J41 07/10/20-0776

LA POSTE Numéro de suivi: 1A 195 326 6070 5

REVENIR À **FRAB**

LA FAB
 Jeanne Arnaud
 60/4 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

PREUVE DE DÉPÔT
 A CONSERVER PAR LE CLIENT

DESTINATAIRE
 Société Générale Promotion et de
 Financement Immobilier - M. GROVEN
 Immobilie Ampère E +
 34-46 rue Henri Regnaud
 33400 Courbevoie

LA POSTE Numéro de suivi: 1A 199 720 7383 7

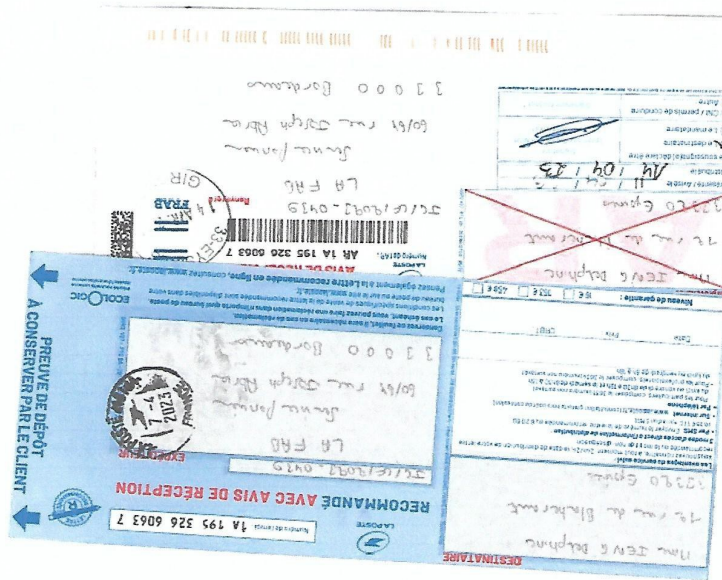
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR
 LA FAB
 Jeanne Arnaud
 60/4 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

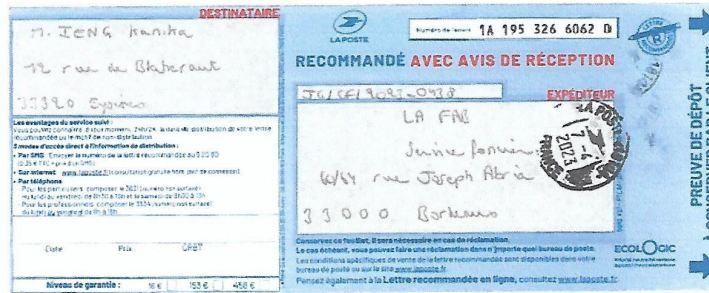
Conservation de l'original. Il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

PREUVE DE DÉPÔT
 A CONSERVER PAR LE CLIENT

31_Jeng Delphine



31_JENG kanika



33-34_SMI

7L0049 / 389

33000 Bordeaux
60/64 rue Joseph Abria
Service France
LA FAB
5C/CF/2023-045T
FRAB

AVIS DE RECEPTION
AR 1A 195 326 6012 5

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
1A 195 326 6012 5

DESTINAIRE
33000 Bordeaux
M. ROBERT HEYNDLICKX
455 Avenue Robelin

EXPÉDITEUR
LA FAB
Service France
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

Recommandé avec avis de réception : votre envoi est recommandé et vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Pour en savoir plus sur les modalités de réclamation, consultez le site www.laposte.fr.

Recommandé avec avis de réception : votre envoi est recommandé et vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Pour en savoir plus sur les modalités de réclamation, consultez le site www.laposte.fr.

Niveau de garantie : 10 € 15 € 45 €

ÉCOLOGIC

DESTINAIRE
33000 Mérignac
M. PATRIK JUBLON
29 Avenue de la Forêt

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
1A 195 326 6011 8

EXPÉDITEUR
LA FAB
Service France
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
1A 195 326 6011 8

EXPÉDITEUR
LA FAB
Service France
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

Les avantages de service sont :
- Vous pouvez connaître à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
- 3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
- Par SMS : Envoyer le numéro de votre recommandée au 6 20 00 (10 € TTC, validé en 2015).
- Sur Internet : www.laposte.fr/consultation-gerer-avis-avis-reception.
- Par téléphone :
- Pour les particuliers : composer le 2631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 17h.
- Pour les professionnels : composer le 3026 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Consignez ce feuillet, à conserver soigneusement en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Partager également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

Niveau de garantie : 10 € 15 € 45 €

ÉCOLOGIC

32_Onyx

En provenance de :
~~33000 Mérignac
M. PATRIK JUBLON
29 Avenue de la Forêt~~

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
1A 195 326 6011 8

EXPÉDITEUR
LA FAB
Service France
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
LA POSTE
1A 195 326 6011 8

EXPÉDITEUR
LA FAB
Service France
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

Propriété / Destinataire
Distributeur
Je souscris et déclare :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI7 permis de conduire
 Autre

Niveau de garantie : 10 € 15 € 45 €

ÉCOLOGIC

DESTINATAIRE

Mme LATAPPY Katherine
 130 Avenue l'Espoir
 33000 Le Bouzet

Les avantages du service avis de réception sont réservés aux clients de La Poste. Pour en bénéficier, il est nécessaire de souscrire un contrat de service de courrier recommandé avec avis de réception.

Numéro de suivi de la lettre recommandée avec avis de réception
 1A 195 326 6064 4

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

33000 Le Bouzet

LA FAD
 Mme Annie
 60/64 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

EXPÉDITEUR

COULEUR REC ET FACILITE, il est nécessaire et sous votre responsabilité. Le non-achèvement, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions générales de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC

PREUVE DE DÉPÔT
 A CONSERVER PAR LE CLIENT

42_Latappy Katherine

LA POSTE

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de suivi AR 1A 195 326 6064 4

33000 Le Bouzet

LA FAD
 Mme Annie
 60/64 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

REÇU LE
 13 AVR. 2023

PREUVE DE DÉPÔT
 A CONSERVER PAR LE CLIENT

41_Les Exquems

LA POSTE

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de suivi AR 1A 195 326 6014 9

33000 Bordeaux

LA FAD
 Mme Annie
 60/64 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

REÇU LE
 13 AVR. 2023

PREUVE DE DÉPÔT
 A CONSERVER PAR LE CLIENT

DESTINATAIRE

M. Michel TRONCHE
 110 Boulevard de la Gare l'Hy
 33000 Bordeaux

EXPÉDITEUR

33000 Bordeaux

LA FAD
 Mme Annie
 60/64 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

REÇU LE
 13 AVR. 2023

PREUVE DE DÉPÔT
 A CONSERVER PAR LE CLIENT

42_Bentejac Clément

DESTINATAIRE
 M. BENTEJAC Clément
 70 Avenue Victor Hugo
 33100 Le Bouscat

LA POSTE Numéro de suivi **1A 195 326 6066 B**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR
 JG/16/19097-0449
 LA FAB
 Service Perwin
 60/64 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Consultez également la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

PREUVE DE DÉPÔT A CONSERVER PAR LE CLIENT

En possession de

~~M. BENTEJAC Clément~~
~~70 Avenue Victor Hugo~~
~~33100 Le Bouscat~~

LA POSTE Numéro de suivi **AR 1A 195 326 6065 B**

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

JG/16/19097-0449
 LA FAB
 Service Perwin
 60/64 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

18 AVR. 2023

REÇU

PREUVE DE DÉPÔT A CONSERVER PAR LE CLIENT

42_Coustaust Eugénie

DESTINATAIRE
 Mme. COUSTAUT Eugénie
 56 rue des Pins Français
 33000 Bordeaux

LA POSTE Numéro de suivi **1A 195 326 6065 1**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR
 JG/16/19097-0447
 LA FAB
 Service Perwin
 60/64 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Consultez également la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

PREUVE DE DÉPÔT A CONSERVER PAR LE CLIENT

En possession de

~~Mme. COUSTAUT Eugénie~~
~~56 rue des Pins Français~~
~~33000 Bordeaux~~

LA POSTE Numéro de suivi **AR 1A 195 326 6065 1**

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

JG/16/19097-0447
 LA FAB
 Service Perwin
 60/64 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

12 AVR. 2023

REÇU
 14 AVR. 2023

PREUVE DE DÉPÔT A CONSERVER PAR LE CLIENT

43_Sibar

DESTINATAIRE

SIBAR
M. Frédéric BARDE
4 rue des Tropiques
33150 Echirolles

LA POSTE Numéro de suivi 1A 195 326 6001 9

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

J5/CF/2023-0472 **EXPÉDITEUR**

LA FAB
Service Bureau
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

11-4-2023 FRANCE

Conservation de l'avis de réception. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de suivi de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC

PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

~~SIBAR
M. Frédéric BARDE
4 rue des Tropiques
33150 Echirolles~~

Présenté / Assesté 11/4/23

Le souscripteur est le destinataire

KERIA
SAS au capital de 10 000 €
Parc Sud Galaxie - 4 rue des Troies
33150 Echirolles
RCS Grenoble
Siren 324 904 267
APE 4759B - FR68324904267

LA POSTE Numéro de FAR 1A 195 326 6001 9

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 195 326 6001 9

J5/CF/2023-0472 Renvoyer à **FRAB**

LA FAB
Service Bureau
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

43_Mérignac 33 98

DESTINATAIRE

JCI MÉRIGNAC 33 98
Représentant local
4 rue des Tropiques
33150 Echirolles

LA POSTE Numéro de suivi 1A 195 326 6015 6

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

JCI/CF/2023-0459 **EXPÉDITEUR**

LA FAB
Service Bureau
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

11-4-2023 FRANCE

Conservation de l'avis de réception. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de suivi de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC

PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

~~JCI MÉRIGNAC 33 98
Représentant local
4 rue des Tropiques
33150 Echirolles~~

Présenté / Assesté 11/4/23

Le souscripteur est le destinataire

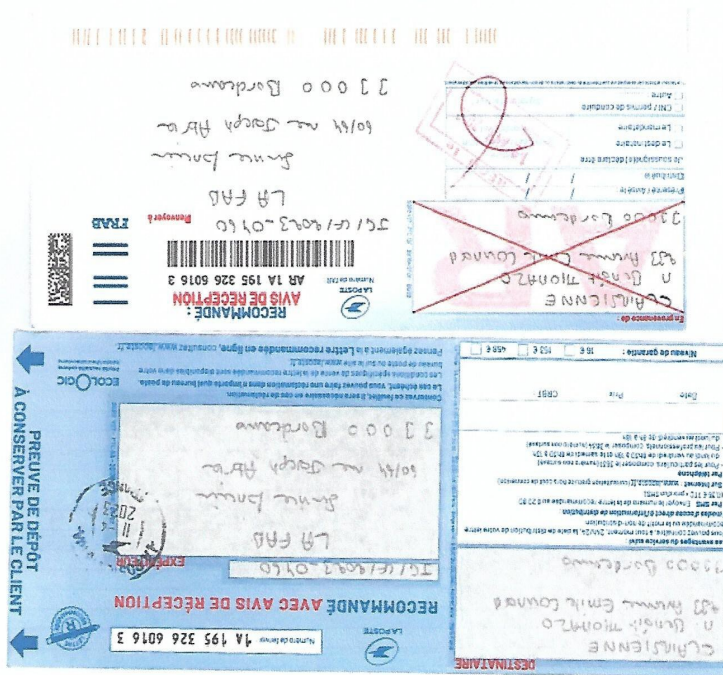
KERIA
SAS au capital de 15 000 €
Parc Sud Galaxie - 4 rue des Troies
33150 Echirolles
RCS Grenoble
Siren 324 004 1
APE 4759B - FR68324904267

LA POSTE Numéro de FAR 1A 195 326 6015 6

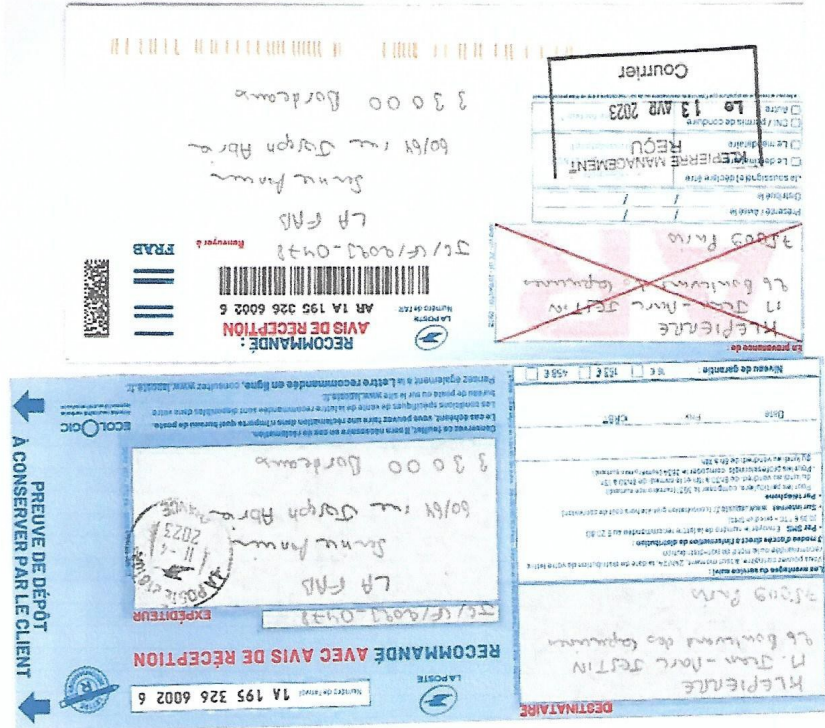
RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 195 326 6015 6

JCI/CF/2023-0459 Renvoyer à **FRAB**

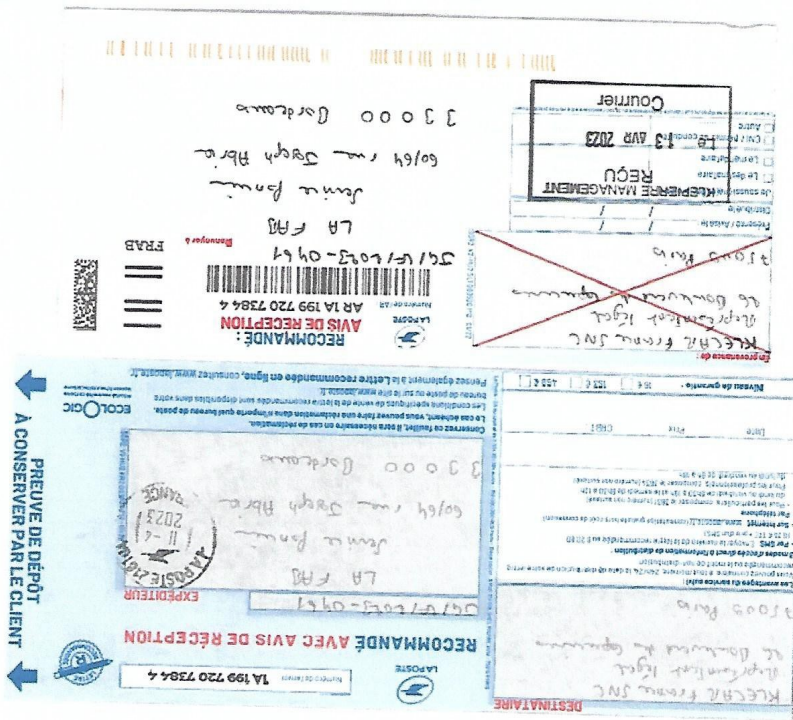
LA FAB
Service Bureau
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux



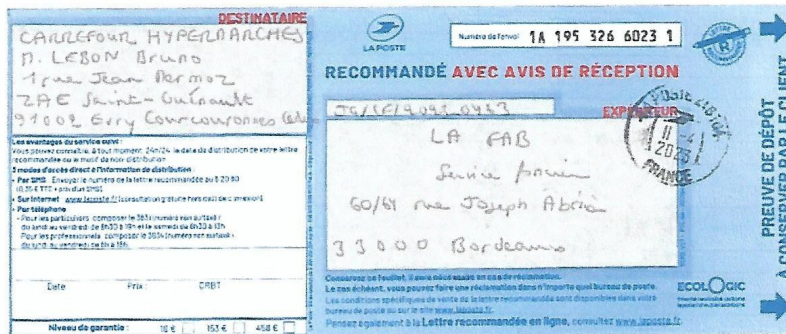
47-48_Klepierre



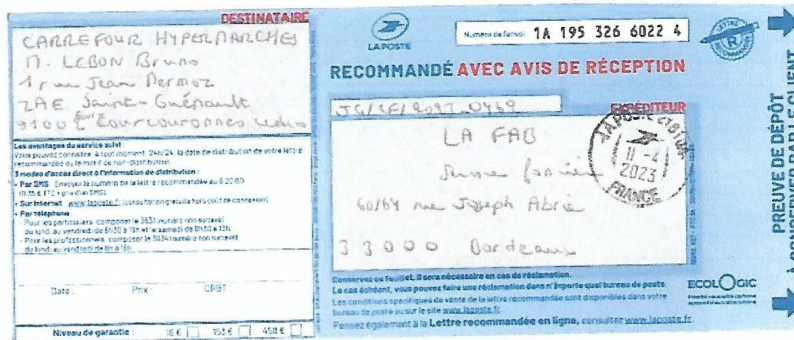
47-48_Kleccar



49_Carrefour Hypermarchés



47-48_Carrefour Hypermarchés



59E2300035/33 :Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

DESTINATAIRE

ASL L'Association syndicale
 Libre du Chemin de Mirepin
 M. DEVUILLON Patrice
 6 rue de Mirepin
 33000 Mérignac

LA POSTE
 Numéro de suivi: 1A 195 326 6019 4

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

JG/16/2023-0464 **EXPÉDITEUR**

LA FAB
 Service Bureau
 60/64 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

21 AVR 2023
 BORDEAUX

Preuve de dépôt
 à conserver par le client

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre
 bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr

ECOLOGIC
 Imprimé sur papier recyclé
 100% sans chlore

Aléa de garantie: 0 € | 195 € | 458 €

50-51_AS_L Mirepin

En provenance de:

~~ASL L'Association syndicale
 Libre du Chemin de Mirepin
 M. DEVUILLON Patrice
 6 rue de Mirepin
 33000 Mérignac~~

LA POSTE
 Numéro de SAR: AR 1A 195 326 6019 4

JG/16/2023-0464 **RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**

LA FAB
 Service Bureau
 60/64 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

REVOYER
 PRAB

REÇU LE
 21 AVR. 2023

Je soussigné(e) déclare être:
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre

52_BNP Paribas Real Estate

DESTINATAIRE

BNP PARIBAS Real Estate
Investment Management France
17, Jean - Maxime JOUÏS
50 Cours de l'Église Séguin
33000 Bordeaux - Mériignac

Les avantages du service suivi
Vous pouvez contacter à tout moment (24h/24) la date de distribution de votre lettre recommandée au 1107 (Service Client) ou au 1108 (Service Réception).

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 1108
- Sur le site www.laposte.fr
- Par téléphone : Pour les particuliers, composer le 3031 (hors frais de communication) ou le 3032 (pour les professionnels, composer le 3034) (numéro vert gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date: Prix: L'AR

Niveau de garantie : 10 € 153 € 458 €

LA POSTE Numéro de lettre 1A 195 326 6003 3

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

JW 16/04/23-0479 **EXPÉDITEUR**

LA FAB
Julie Bonnin
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Prenez également la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC
écologie responsable
www.laposte.fr

**PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT**

En provenance de :

~~BNP PARIBAS REAL ESTATE
Investment Management France
17, Jean - Maxime JOUÏS
50 Cours de l'Église Séguin
33000 Bordeaux - Mériignac~~

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

LA POSTE Numéro de AR AR 1A 195 326 6003 3

JW 16/04/23-0479 **Renvoyer à** **FRAB**

LA FAB
Julie Bonnin
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

SERVICE COLLECTIF
13 AVR 2023
BNP PARIBAS REAL ESTATE

52_Acces Pierre

DESTINATAIRE

ACCES PIERRE
Représentant légal
33 rue Quatre-Septembre
75002 Paris

Les avantages du service suivi
Vous pouvez contacter à tout moment (24h/24) la date de distribution de votre lettre recommandée au 1107 (Service Client) ou au 1108 (Service Réception).

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 1108
- Sur le site www.laposte.fr
- Par téléphone : Pour les particuliers, composer le 3031 (hors frais de communication) ou le 3032 (pour les professionnels, composer le 3034) (numéro vert gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date: Prix: CABT

Niveau de garantie : 10 € 153 € 458 €

LA POSTE Numéro de lettre 1A 199 720 7385 1

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

JW 16/04/23-0765 **EXPÉDITEUR**

LA FAB
Julie Bonnin
60/64 rue Joseph Abria
33000 Bordeaux

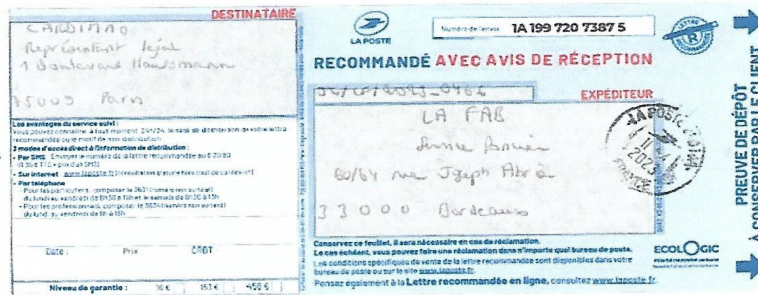
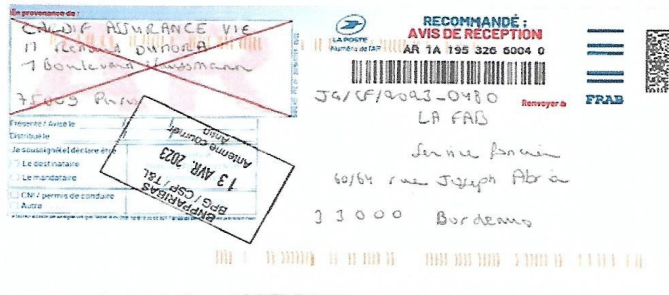
Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Prenez également la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC
écologie responsable
www.laposte.fr

**PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT**



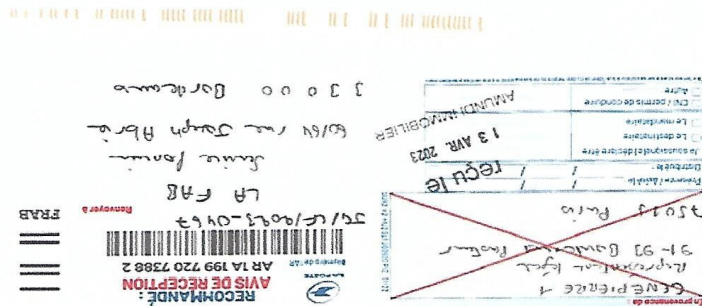
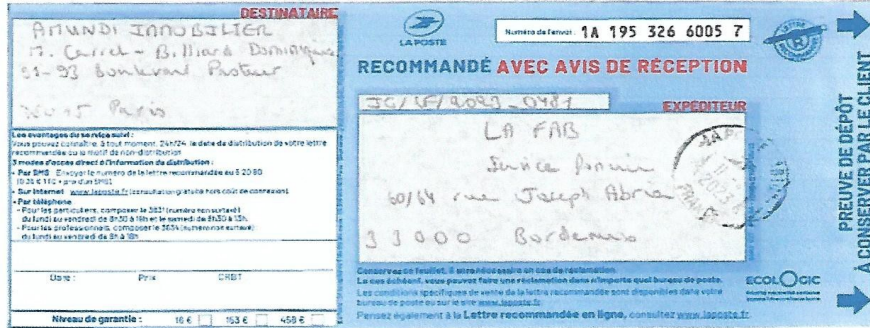
52_Cardif Assurance Vie



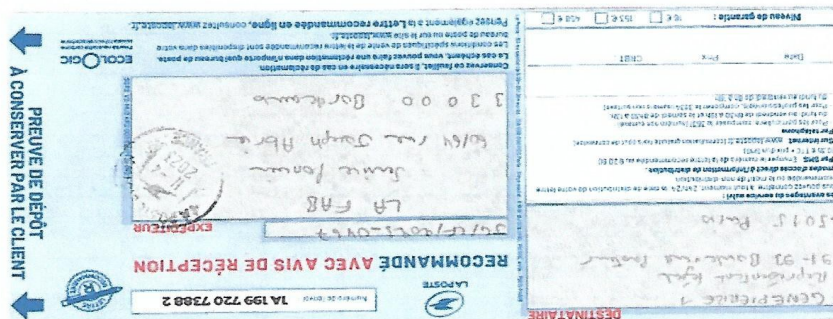
52_Cardimmo



52_Amundi Immobilier



52_Genepierre 1



DESTINATAIRE

~~GENEPIERRE J~~
 Représentant légal
 93 Boulevard Haussmann
 75009 Paris

LA POSTE 1A 199 720 7389 9

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

J6/4/2022-0468

LA FAB
 Julie Fabien
 60/84 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

11 2022

Conservé en feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions applicables de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

ECOLOGIC
 Pouvez maintenant acheter
 vos lettres recommandées en ligne

**PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER PAR LE CLIENT**

En provenance de :

~~GENEPIERRE J~~
 Représentant légal
 93 Boulevard Haussmann
 75009 Paris

RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de An
 AR 1A 199 720 7389 9

J6/4/2022-0468

LA FAB
 Julie Fabien
 60/84 rue Joseph Abria
 33000 Bordeaux

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
 SERVICE COURRIER**

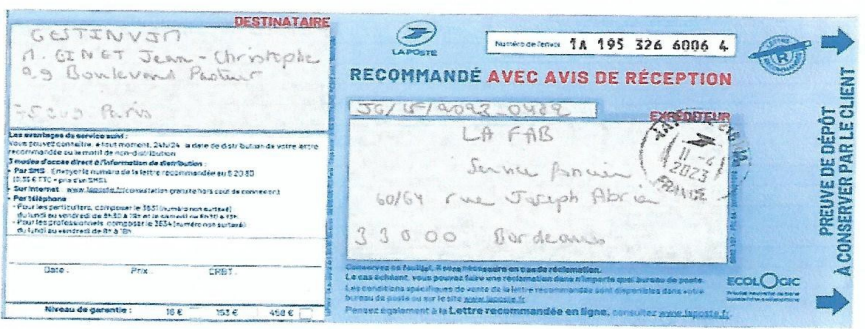
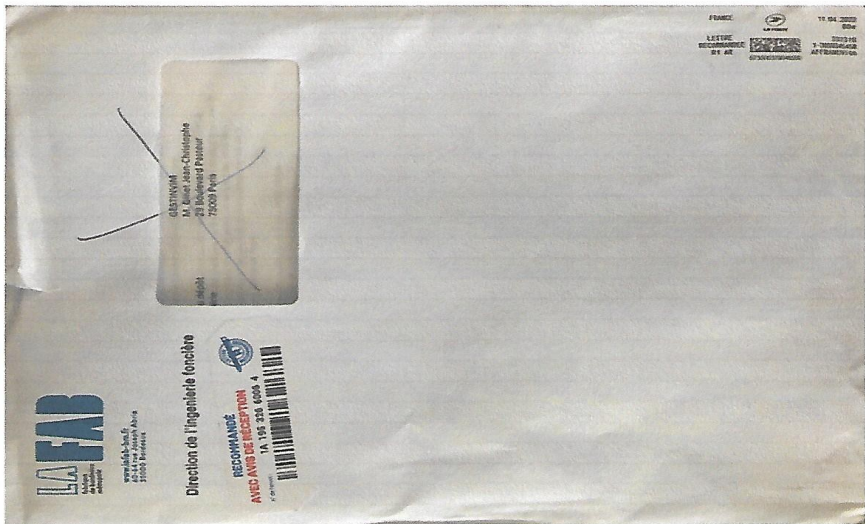
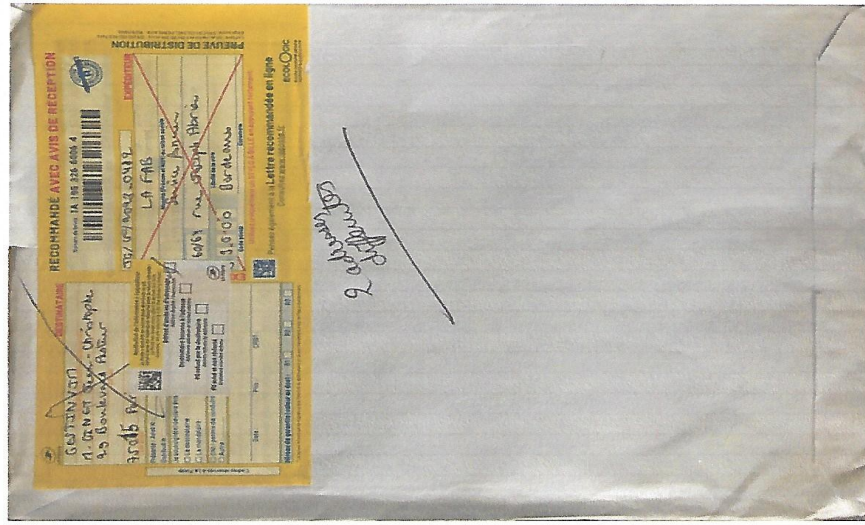
13 AVR. 2022

BUREAU DES PLS SUIVIS

FRAB

52_Genepierre 3

52_Gestivim



65E2300035/33 :Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.


SIGNIFICATION PAR HUISSIER

27 à 30 – 35 à 39

45 - 46

Société Générale Promotion et de financement immobiliers

EXPEDITION

<p>SCP ABRAHMI - BLANCHET - LALLEMAND Huisiers de Justice Associés 58, Avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART Tél. 01 46 45 10 48 Commissaire de Justice Salarié 15, cours Georges Clémenceau</p> <p>33000 BORDEAUX</p> <p>Tél. 05 56 44 28 83 Fax. 05 56 79 39 82</p> <p>Paiement en Ligne</p> <p>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Domiciliation : Caisse des dépôts et consignation 40031 00001 0000218808J 74 IBAN : FR63 4003 1000 0100 0021 8808 J74 BIC: CDCGFRPPXXX</p>	<p>()</p> <p>SIGNIFICATION</p> <p> COMMISSAIRES DE JUSTICE</p>
<p>Acte 23 . 6612 (X55) Dossier 205 793 // AD</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le NEUF MAI</p>
<p>Nous, Sabine ABRAHMI ou Lisa LALLEMAND, Huisiers de Justice associées au sein de la SCP ABRAHMI BLANCHET LALLEMAND, près le Tribunal Judiciaire de Nanterre, demeurant à Clamart, 58 avenue Jean Jaurès, par l'une d'elles soussignées</p>	
<p>A :</p> <p>SOCIETE GENERALE PROMOTION ET DE FINANCEMENTS IMMOBILIERS M. GROVEN Eric 34-40 rue Henri Regnault Immeuble Ampère E+ 92400 COURBEVOIE</p> <p>où étant et parlant comme dit ci-après au procès-verbal de signification</p>	
<p>A LA DEMANDE DE :</p> <p>SPL LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE au capital de 2 000 000 euros, immatriculée au RCS Bordeaux sous le n° B 751 056 326, ayant son siège 60-64 rue Joseph Abria - 33000 BORDEAUX agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié au dit siège social</p> <p>Elisant domicile en notre Etude</p>	
<p>JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS LAISSE COPIE DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un courrier à entête de la Fabrique de Bordeaux Métropole, signé par Jérôme GOZE en sa qualité de Directeur Général Délégué ; ayant pour objet la notification aux propriétaires du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie - Copie de l'arrêté Préfectoral en date du 06 Avril 2023 relatif à une opération d'Aménagement de Mérignac SOLEIL. - Copie de l'Avis d'enquête Publique - Copie d'une fiche de renseignements <p>La présente signification est faite à telles fins que de droit et à ce que le signifié n'en ignore.</p> <p>SOUS TOUTES RESERVES</p>	

67E23000035/33 : Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

Sabine ABRAHMI
Marine BLANCHET
Lisa LALLEMAND
SCP d'Huissiers de Justice Associés

Compétence Cour d'Appel de
PARIS et VERSAILLES

Office de Clamart
58 Avenue Jean Jaurès
BP 56
92140 CLAMART Cedex
Tel : 01 46 45 10 48
Fax : 01 46 45 78 75
etude-clamart@abjustice.fr
www.abjustice.fr

Office de Paris
Marine BLANCHET
6 Villa Duthy
75014 PARIS
etude-paris@abjustice.fr
www.abjustice.fr



Payez en ligne sur
www.abjustice.fr

RIB :
Caisse des Dépôts et Consignations
40031 00001 0000326519L 02

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE



Référence Etude :
99 23 05 1090 / CL / 3104

PROCES-VERBAL DE SIGNIFICATION A PERSONNE MORALE

Dossier n° 99 23 05 1090 / CL

Le Mardi neuf Mai deux mille vingt-trois .

Le(la) présent(e) SIGNIFICATION a été signifié(e) ce jour à :
SA SOCIETE GENERALE PROMOTION ET DE FINANCEMENTS IMMOBILIERS 34-40 rue Henri Regnault
Immeuble Ampère E+ 92400 COURBEVOIE

Cet acte a été remis par Un CLERC ASSERMENTE de l'étude et signé par Maître Sabine ABRAHMI dans les conditions ci-dessous et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
L'adresse du siège est confirmée par un employé présent sur place ,

J'ai remis copie de l'acte à :

NOM : GUENVER
PRENOM : Quentin
QUALITE : Juriste

Ainsi déclaré, qui a déclaré être habilité(e) à recevoir la copie de l'acte et l'a acceptée.

La copie de cet acte a été remise sous enveloppe fermée ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et, de l'autre côté, le sceau de l'Etude apposé sur la fermeture du pli.


La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile reprenant les mentions que celle de l'avis de passage, accompagnée d'une copie de l'acte de signification, a été adressée le 10/05/2023.

Coût définitif du présent acte:
(décret n°2016-230 du 26 février 2016)

DROIT FIXE (A.R444-3)	51,06
S.C.T. (A.444-48)	7,87
TOTAL H.T.	58,73
Montant de la T.V.A	11,75
FRAIS POSTAUX	2,00
TOTAL T.T.C. en Euros	72,48

Chaque copie signifiée du présent acte a été dressée sur treize feuille(s).
Visa par l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification.



<p>Jean CASIMIRO Anne CASIMIRO Commissaires de Justice Associés Aurélié ATTIA Commissaire de Justice Saliarié 15, cours Georges Clémenceau</p> <p>33000 BORDEAUX</p> <p>Tél. 05 56 44 28 83 Fax. 05 56 79 39 82</p> <p>Paieiment en Ligne</p> <p>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Domiciliation : Caisse des dépôts et consignation 40031 00001 0000218808J 74 IBAN : FR63 4003 1000 0100 0021 8808 J74 BIC : CDCGFRPPXXX</p>	<p>SECOND ORIGINAL ()</p> <p>SIGNIFICATION</p> <p> COMMISSAIRES DE JUSTICE</p>
<p>Acte 23 . 6530 (X55) Dossier 205 793 // AD</p>	<p>Le VENDREDI CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS</p>
<p>Je, Société Civile Professionnelle, Jean CASIMIRO, Anne CASIMIRO, Commissaires de justice associés, titulaires d'un Office de Commissaire de Justice près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de BORDEAUX, y demeurant 15, cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX, l'un d'eux soussigné,</p>	
<p>A :</p> <p>S.C.I. KIM-HAK M. LY Eam Heng 48 avenue de la Somme 33700 MERIGNAC</p> <p>où étant et parlant comme dit ci-après au procès-verbal de signification</p>	
<p>A LA DEMANDE DE :</p> <p>SPL LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE au capital de 2 000 000 euros, immatriculée au RCS Bordeaux sous le n° B 751 056 326, ayant son siège 60-64 rue Joseph Abria - 33000 BORDEAUX agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié au dit siège social</p> <p>Elsant domicile en notre Etude</p>	
<p>JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS LAISSE COPIE DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un courrier à entête de la Fabrique de Bordeaux Métropole, signé par Jérôme GOZE en sa qualité de Directeur Général Délégué ; ayant pour objet la notification aux propriétaires du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie - Copie de l'arrêté Préfectoral en date du 06 Avril 2023 relatif à une opération d'Aménagement de Mérignac SOLEIL - Copie de l'Avis d'enquête Publique - Copie d'une fiche de renseignements <p>La présente signification est faite à telles fins que de droit et à ce que le signifié n'en ignore.</p> <p>SOUS TOUTES RESERVES</p>	

Acte 23 . 6530 (X55)
Dossier 205 793 // AD

SECOND ORIGINAL (2937)

PROCES VERBAL de SIGNIFICATION

Le VENDREDI CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS

lors de la signification de la copie du présent acte à :

S.C.I. KIM-HAK M. LY Eam Heng
48 avenue de la Somme 33700 MERIGNAC

Le copie du présent acte a été déposée à l'étude.

N'ayant pu, lors de mon passage, avoir aucune indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte, ces circonstances rendant impossible la remise à personne ou à une personne présente acceptant de recevoir la copie de l'acte, pour les motifs ci-après : Le Destinataire est absent En l'absence du destinataire et vérifications faites que le destinataire est domicilié à l'adresse indiquée suivant les éléments ci-après : Le domicile est confirmé par la consultation de l'annuaire. Domicile confirmé par la consultation du K bis.

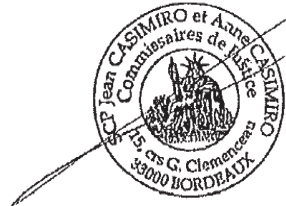
Conformément à l'article 656 du C.P.C., la copie du présent acte est conservée à l'étude pendant 3 mois sous enveloppe fermée, ne portant que l'indication des noms et adresse du destinataire de l'acte, et le cachet de l'huissier apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la remise de la copie, la nature de l'acte, le nom du requérant, ainsi que le nom de la personne ayant reçu la copie de l'acte, a été laissé au domicile ou à la résidence du destinataire. La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du C.P.C. a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification le 09/05/2023 .

La copie de cet acte comporte 12 Feuilles


COUT définitif détaillé de l'ACTE


SOUS TOUTES RESERVES - DONT ACTE. Cet acte a été remis par Clerc, suivant les déclarations, qui lui ont été faites. Je vise, conformément à la Loi, les mentions relatives à la signification. COUT définitif détaillé de l'ACTE La copie de cet acte comporte 12 Feuilles

DETAIL DU COUT DE L'ACTE	
Emolument a.R444-3 C. Com	90.00
Frais de déplacement a.A444-4B	7.67
Total Hors-Taxes	97.67
TVA au taux de 20.00 %	19.53
Affranchissement	2.35
COUT D'ACTE TOTAL T.T.C.	119.55



Jean CASIMIRO

<p style="text-align: center;">SECONDE ORIGINAL ()</p> <p style="text-align: center;">SIGNIFICATION</p> <p style="text-align: center;"> COMMISSAIRES DE JUSTICE</p>	<p>Jean CASIMIRO Anne CASIMIRO Commissaires de Justice Associés</p> <p>Aurélien ATTA Commissaire de Justice Salarié</p> <p>15, cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX</p> <p>Tél. 05 56 44 28 83 Fax. 05 56 79 39 82</p> <p>Paiement en Ligne</p> <p>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Domiciliation : Caisse des dépôts et consignation 40031 00001 0000218806J 74 IBAN : FR63 4003 1000 0100 0021 8808 J74 BIC: CDCGFRPPXXX</p>
<p>Acte 23. 6752 (X55) Dossier 205 793 // AD</p>	<p>Le JEUDI ONZE MAI DEUX MILLE VINGT TROIS</p>
<p>Je, Société Civile Professionnelle, Jean CASIMIRO, Anne CASIMIRO, Commissaires de Justice associés, titulaires d'un Office de Commissaire de Justice près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de BORDEAUX, y demeurant 15, cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX, l'un d'eux sousigné,</p>	<p>A :</p> <p>Société IMMOFI SOLEIL PARINAUD Jean-Christophe 1 Ter Avenue Jacqueline Auriol 33700 MERIGNAC</p> <p>où étant et parlant comme dit ci-après au procès-verbal de signification</p>
<p>A LA DEMANDE DE :</p> <p>SPL LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLÉ au capital de 2 000 000 euros, immatriculée au RCS Bordeaux sous le n° B 751 056 326, ayant son siège 60-64 rue Joseph Abria - 33000 BORDEAUX</p> <p>agissant pour suites et diligences de son représentant légal domicilié au dit siège social</p> <p>Elisant domicile en notre Etude</p>	<p>JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS LAISSE COPIE DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un courrier à entête de la Fabrique de Bordeaux Métropole, signé par Jérôme GOZE en sa qualité de Directeur Général Délégué ; ayant pour objet la notification aux propriétaires du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en matière d'Arrêté Préfectoral en date du 06 Avril 2023 relatif à une opération d'Aménagement de Mérignac SOLEIL. - Copie de l'avis d'enquête Publique - Copie d'une fiche de renseignements <p>La présente signification est faite à telles fins que de droit et à ce que le signifié n'en ignore.</p> <p>SOUS TOUTES RESERVES</p>

<p>PROCES VERBAL de SIGNIFICATION</p> <p>SECOND ORIGINAL (3005)</p>	<p>Acte 23, 6752 (X55) Dossier 205 793 // AD</p>												
<p>Le JUDI ONZE MAI DEUX MILLE VINGT TROIS</p> <p>lors de la signification de la copie du présent acte à :</p> <p>Société IMMOFI SOLEIL PARINAUD Jean-Christophe 1 Ter Avenue Jacqueline Aurioi 33700 MERIGNAC J'ai rencontré LEMEUR Vanessa, en sa qualité de Chargée d'accueil, ainsi déclaré(e), qui a indiqué être habilité(e) à recevoir la copie de l'acte.</p> <p>L'avis de signification prévu par l'article 658 du Code De Procédure Civile, contenant copie de l'acte signifié, est adressé le jour même ou le premier jour ouvrable.</p>													
<p>La copie de cet acte comporte 13 Feuilles</p> <p>COUT définitif détaillé de l'ACTE</p> <p>SOUS TOUTES RESERVES - DONT ACTE; Cet acte a été remis par Clerc, suivant les déclarations, qui lui ont été faites. Je vise, conformément à la Loi, les mentions relatives à la signification. COUT définitif détaillé de l'ACTE La copie de cet acte comporte 13 Feuilles</p>													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; text-align: right;">90.00</td> <td>Envoiement à R444-3 C. Com</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">7.67</td> <td>Frais de déplacement à A444-48</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">97.67</td> <td>Total Hors-Taxes</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">19.53</td> <td>TVA au taux de 20.00 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">2.35</td> <td>Affranchissement</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">119.55</td> <td>COUT D'ACTE TOTAL T.T.C.</td> </tr> </table>		90.00	Envoiement à R444-3 C. Com	7.67	Frais de déplacement à A444-48	97.67	Total Hors-Taxes	19.53	TVA au taux de 20.00 %	2.35	Affranchissement	119.55	COUT D'ACTE TOTAL T.T.C.
90.00	Envoiement à R444-3 C. Com												
7.67	Frais de déplacement à A444-48												
97.67	Total Hors-Taxes												
19.53	TVA au taux de 20.00 %												
2.35	Affranchissement												
119.55	COUT D'ACTE TOTAL T.T.C.												
 <p>Auréliette ATTIA</p>													

72E23000035/33 : Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Bordeaux Métropole concernant une opération d'aménagement de « Mérignac Soleil » sur le territoire de la commune de Mérignac.

<p>SCP ABRAHMI - BLANCHET - LALLEMAND Huissiers de Justice Associés 58, Avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART Tél. 01 46 45 10 48 MIRO IMIRO s/ice Associés Aurélie ATTIA Commissaire de Justice Salarié 15, cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX Tél. 05 56 44 28 83 Fax. 05 56 79 39 82 Paiement en Ligne RELÈVE D'IDENTITÉ BANCAIRE 40031 00001 00002 18808J 74 IBAN : FR63 4003 1000 0100 0021 8808 J74 BIC: CDCGFRPPXXX</p>	
<p>SIGNIFICATION () COMMISSAIRES DE JUSTICE</p>	<p>Acte 23 . 6613 (X55) Dossier 205 793 // AD L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le ONZE MAI</p>
<p>Nous, Sabine ABRAHMI ou Lisa LALLEMAND, Huissiers de Justice associées au sein de la SCP ABRAHMI BLANCHET LALLEMAND, pres les Tribunal Judiciaire de Montreuil, demeurant à Clamart, 58 avenue Jean Jaurès, par l'une d'elles soussignées</p>	
<p>A : Société ACCES PIERRE ; prise en son ancien Gérant, BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTIMENT MANAGEMENT FRANCE 50 cours de l'île Seguin 92100 BOULOGNE BILLANCOURT où étant et parlant comme dit ci-après au procès-verbal de signification</p>	
<p>A LA DEMANDE DE : SPL LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE au capital de 2 000 000 euros, immatriculée au RCS Bordeaux sous le n° B 751 056 326, ayant son siège 60-64 rue Joseph Abria - 33000 BORDEAUX agissant pour l'ensemble de son représentant légal domicilié au dit siège social Elisant domicile en notre Etude</p>	
<p>JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS LAISSE COPIE DE : - Un courrier à entête de la Fabrique de Bordeaux Métropole, signé par Jérôme GOZE en sa qualité de Directeur Général Délégué ; ayant pour objet la notification aux propriétaires du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en matière - Copie de l'arrêté Préfectoral en date du 06 Avril 2023 relatif à une opération d'aménagement de Mérignac SOLEIL. - Copie de l'avis d'enquête Publique - Copie d'une fiche de renseignements La présente signification est faite à telles fins que de droit et à ce que le signifié n'en ignore. SOUS TOUTES RESERVES</p>	

EXPEDITION



**ACTE
DE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

RIB : 40031 00001 0000326519L 02
Caisse des Dépôts et Consignations

Payez en ligne sur
www.abljustice.fr



Office de Paris
Marine BLANCHET
6 Villa Duithy
75014 PARIS
etude-paris@abljustice.fr
www.abljustice.fr

Office de Clamart
58 Avenue Jean Jaurès
BP 56
92140 CLAMART Cedex
Tél : 01 46 45 10 48
Fax : 01 46 45 78 75
etude-clamart@abljustice.fr
www.abljustice.fr

SCP d'Huissiers de Justice Associés
Marine BLANCHET
Lisa LALLEMAND
Compétence Cour d'Appel de
PARIS et VERSAILLES

PROCES-VERBAL DE SIGNIFICATION A PERSONNE MORALE

Dossier n° 99 23 05 1115 / CL

Le Jeudi onze Mai deux mille vingt-trois .

Le(la) présent(e) SIGNIFICATION a été signifié(e) ce jour à :

SOCIETE ACCES PIERRE BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE 50 Cours de
Mlle Seguin 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Cet acte a été remis par Un CLERC ASSERMENTE de l'étude et signé par Maître Lisa LALLEMAND dans les
conditions ci-dessous et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :

L'adresse du siège est confirmée par un employé présent sur place .

J'ai remis copie de l'acte à :

NOM : BILE
PRENOM : Joëlle
QUALITE : Juriste

Ainsi déclaré, qui a déclaré être habilité(e) à recevoir la copie de l'acte et l'a acceptée.

La copie de cet acte a été remise sous enveloppe fermée ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom
et l'adresse du destinataire de l'acte, et, de l'autre côté, le sceau de l'Etude apposé sur la fermeture du pli.

La lettre prévue par l'article 558 du Code de Procédure Civile reprenant les mentions que celle de l'avis de
passage, accompagnée d'une copie de l'acte de signification, a été adressée le 12/05/2023.

Coût définitif du présent acte :

(décret n°2016-230 du 26 février 2016)

DROIT FIXE (A.R444-3)	51,06
S.C.T. (A.444-48)	7,67
TOTAL H.T.	58,73
Montant de la T.V.A	11,75
FRAIS POSTAUX	2,00
TOTAL T.T.C. en Euros	72,48

Chaque copie signifiée du présent acte a été dressée sur treize feuille(s).

Visa par l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification.

AFFICHAGE EN MAIRIE

01 : ASL l'association syndicale libre Le Parc KENNEDY



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Opération d’aménagement de Mérignac Soleil sur la commune de Mérignac – Ouverture des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d’utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole

Je soussigné Alain ANZIANI, Maire de Mérignac,

CERTIFIE

Avoir fait afficher en mairie à partir du 4 mai 2023 jusqu'au 5 juin 2023 inclus :

-la notification à ASL L'association syndicale libre, Le Parc Kennedy, Représentant légal, 2 rue Cardinal Richaud 33300 Bordeaux du dépôt du dossier d'enquête parcellaire

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir ce que de droit

Fait à Mérignac le 13 juin 2023.



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

HÔTEL DE VILLE

60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - 33705 Mérignac Cedex
Téléphone : 05 56 55 66 10 - Fax : 05 56 55 66 01
merignac.com



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Opération d’aménagement de Mérignac Soleil sur la commune de Mérignac – Ouverture des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d’utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole

Je soussigné Alain ANZIANI, Maire de Mérignac,

CERTIFIE

Avoir fait afficher en mairie à partir du 4 mai 2023 jusqu'au 5 juin 2023 inclus :

-la notification à Madame NOËL Yvette, 111 Cours de la Marne 33470 GUJAN-MESTRAS du dépôt du dossier d'enquête parcellaire

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir ce que de droit

Fait à Mérignac le 13 juin 2023.




Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

HÔTEL DE VILLE

60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - 33705 Mérignac Cedex
Téléphone : 05 56 55 66 10 - Fax : 05 56 55 66 01
merignac.com



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Opération d’aménagement de Mérignac Soleil sur la commune de Mérignac – Ouverture des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d’utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole

Je soussigné Alain ANZIANI, Maire de Mérignac,

CERTIFIE

Avoir fait afficher en mairie à partir du 4 mai 2023 jusqu'au 5 juin 2023 inclus :

-la notification à Monsieur NOËL Patric, 232 Calle Rossellon 08008 Barcelone (Espagne) du dépôt du dossier d'enquête parcellaire

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir ce que de droit

Fait à Mérignac le 13 juin 2023.



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

HÔTEL DE VILLE

60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - 33705 Mérignac Cedex
Téléphone : 05 56 55 66 10 - Fax : 05 56 55 66 01
merignac.com



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Opération d’aménagement de Mérignac Soleil sur la commune de Mérignac – Ouverture des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d’utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole

Je soussigné Alain ANZIANI, Maire de Mérignac,

CERTIFIE

Avoir fait afficher en mairie à partir du 4 mai 2023 jusqu’au 5 juin 2023 inclus :

-la notification à la Société BILLON RST – Monsieur LAMBURE Bruno, 6 avenue Neil Armstrong 33700 Mérignac du dépôt du dossier d’enquête parcellaire

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir ce que de droit

Fait à Mérignac le 13 juin 2023.



Alain Anziani

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

HÔTEL DE VILLE

60 avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - 33705 Mérignac Cedex
Téléphone : 05 56 55 66 10 - Fax : 05 56 55 66 01
merignac.com



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Opération d’aménagement de Mérignac Soleil sur la commune de Mérignac – Ouverture des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d’utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole

Je soussigné Alain ANZIANI, Maire de Mérignac,

CERTIFIE

Avoir fait afficher en mairie à partir du 11 mai 2023 jusqu'au 5 juin 2023 inclus :

-la notification à ASL L'association syndicale libre du Chemin de Mirepin – Monsieur DEVOULON Patrice, 6 rue de Mirepin 33700 Mérignac du dépôt du dossier d’enquête parcellaire

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir ce que de droit

Fait à Mérignac le 13 juin 2023.




Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

HÔTEL DE VILLE

60, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny - 33705 Mérignac Cedex
Téléphone : 05 56 55 66 10 - Fax : 05 56 55 66 01
merignac.com



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Opération d’aménagement de Mérignac Soleil sur la commune de Mérignac – Ouverture des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d’utilité publique, parcellaire et emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole

Je soussigné Alain ANZIANI, Maire de Mérignac,

CERTIFIE

Avoir fait afficher en mairie à partir du 4 mai 2023 jusqu’au 5 juin 2023 inclus :

-la notification à GESTINVIM – Monsieur GINET Jean-Christophe, 29 boulevard Pasteur 75009 Paris du dossier d’enquête parcellaire

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir ce que de droit

Fait à Mérignac le 13 juin 2023.




Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

HÔTEL DE VILLE

60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33705 Mérignac Cedex
Téléphone : 05 56 55 56 10 - Fax : 05 56 55 66 01
merignac.com

